

## Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours - politique des bibliothèques et de la documentation

# **L'accueil des personnes à handicap mental et psychique en bibliothèque**

**Albane Feugère des Forts**

Sous la direction de Nathalie Berriau  
Coordinatrice générale du réseau Ascodocpsy

## ***Remerciements***

*Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidée lors de la rédaction de ce mémoire :*

*Je remercie ma directrice de mémoire Nathalie Berriau pour ses conseils avisés et sa disponibilité pour répondre à mes questions.*

*Merci également à ma tutrice d'alternance, Nicole Goetgheluck, pour sa relecture et le temps qu'elle a consacré à me guider et me conseiller.*

*Merci à mes collègues Sandrine et Sylvie pour leurs encouragements et leur soutien pendant ce travail.*

*Merci à tous ceux qui ont accepté de répondre à mes questions, bibliothécaires, soignants et tous les autres pour leurs informations précieuses, qui ont contribué à nourrir ma réflexion.*

*Merci enfin à mes parents et à Elias Mezard pour leur relecture éclairée.*

**Résumé :**

L'accueil des personnes à handicap mental et psychique en bibliothèque est un sujet qui pose la question de la représentation des bibliothécaires sur ce public, ainsi que la formation pour proposer un accueil personnalisé. Ce travail, à partir d'un état de l'art et d'une enquête, aborde le thème de l'adaptation des fonds et des animations d'une bibliothèque à son public, ainsi que la possibilité de nouer des partenariats avec des structures de soin.

*Descripteurs : Bibliothèque, représentations, accueil, handicap psychique, handicap mental*

**Abstract :**

The reception of people with mental and psychic handicap in library raises the question of librarian's representations about this public, as well as their formation to offer a customized reception. This work, from a state of the art and a survey, approaches the theme of adapting a library's collection and animations to its public, as well as the possibility to create partnerships with health care facilities.

*Keywords : Library, representations, reception, psychic handicap, mental handicap*

*Droits d'auteurs*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.



*Citation d'ouverture : « Ne pas pouvoir accueillir des personnes handicapées en bibliothèque contribue à exclure ces personnes de notre culture, de notre savoir, de la formalisation de nos connaissances. Pour contribuer à son intégration, il est donc fondamental, encore plus que dans les autres institutions culturelles, de pouvoir accueillir le public handicapé dans nos bibliothèques, en raison de l'ouverture qu'elles offrent à la culture et aux savoirs. »<sup>1</sup>*

Note :

Dans un souci d'alléger le texte et sans aucune discrimination de genre, l'emploi du genre masculin est utilisé à titre épïcène.

---

<sup>1</sup> MIRIBEL, Marielle de, 2013. *Accueillir les publics, comprendre et agir*. 2e édition revue et augmentée. Paris: Editions du Cercle de la librairie. Collection Bibliothèques.

## Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<i>Définition des termes du sujet et problématique.....</i>	<i>11</i>
<b>1. ETAT DE L'ART .....</b>	<b>13</b>
<b>Brève présentation des bibliothèques .....</b>	<b>13</b>
<i>Que sont les missions des bibliothèques ?.....</i>	<i>13</i>
<i>Que signifie « accueil » en bibliothèque ? .....</i>	<i>15</i>
<b>Qu'est-ce que le handicap ? .....</b>	<b>15</b>
<i>Définition du handicap .....</i>	<i>15</i>
<i>Cadre législatif autour du handicap.....</i>	<i>16</i>
<i>Prise en charge du handicap psychique .....</i>	<i>17</i>
<i>Définition de l'accessibilité.....</i>	<i>18</i>
<i>Quel lien entre handicap et lecture ?.....</i>	<i>21</i>
<b>Handicap et culture cadre législatif .....</b>	<b>24</b>
<i>Handicap et culture dans la loi .....</i>	<i>24</i>
<i>Cadre international .....</i>	<i>24</i>
<i>Cadre institutionnel .....</i>	<i>25</i>
<b>Handicap mental et psychique et bibliothèque.....</b>	<b>26</b>
<i>Aspects de l'accueil du handicap mental .....</i>	<i>26</i>
<i>Aspects de l'accueil du handicap psychique .....</i>	<i>27</i>
<i>Le référentiel Marianne .....</i>	<i>29</i>
<b>Conclusion de l'état de l'art .....</b>	<b>29</b>
<b>2. METHODOLOGIE .....</b>	<b>30</b>
<b>Population visée par l'enquête .....</b>	<b>30</b>
<b>Méthodologie de l'enquête.....</b>	<b>30</b>
<b>Entretiens préparatoires.....</b>	<b>32</b>
<b>Déroulé de l'enquête.....</b>	<b>35</b>
<b>3. LES MODALITES DE L'ACCUEIL AUJOURD'HUI .....</b>	<b>43</b>
<b>L'accueil en général.....</b>	<b>43</b>
<b>Le fonds documentaire .....</b>	<b>44</b>
<b>Les animations.....</b>	<b>46</b>
<b>Restrictions de prêt .....</b>	<b>48</b>
<b>Les partenariats.....</b>	<b>50</b>
<b>L'absence d'accueil .....</b>	<b>51</b>

<b>4. ENJEUX ET SUGGESTIONS.....</b>	<b>53</b>
<b>Enjeux de l'accueil en bibliothèque.....</b>	<b>53</b>
<b>Enjeux en fonction des bibliothèques .....</b>	<b>54</b>
<b>Enjeux communs à toutes les bibliothèques .....</b>	<b>55</b>
<b>Suggestions d'accueil en bibliothèque .....</b>	<b>55</b>
<b>Bibliothèques de lecture publique .....</b>	<b>56</b>
<b>Bibliothèques spécialisées .....</b>	<b>57</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>58</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>59</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>61</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>67</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>83</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>84</b>

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

---

Adapei : Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales

Ascodocpsy : Réseau de coopération documentaire francophone spécialisé en psychiatrie et santé mentale

Bibliothèque de lecture publique : « ensemble des actions et pratiques mises en œuvre par les bibliothèques accueillant ou desservant les publics dans son acception la plus large, au sein de l'aire géographique dans laquelle elles sont situées. C'est le cas des médiathèques ou bibliothèques municipales ou intercommunales, mais aussi celui des médiathèques ou bibliothèques départementales. »<sup>2</sup>

CHS : Centre Hospitalier Spécialisé (en psychiatrie)

CPA : Centre Psychothérapique de l'Ain

ENSSIB : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

EPSM : Etablissement Public de santé mentale

ESPIC : Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif

Institution psychiatrique : « groupe de professionnels de compétences différentes, se réunissant autour du projet d'accueillir et de soigner des personnes ayant des troubles psychiques. »<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Lecture publique | Enssib, [sans date]. [en ligne]. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/lecture-publique>

<sup>3</sup> KAPSAMBELIS, Vassilis, 2015. Qu'est-ce qu'une institution psychiatrique ? *Filigrane : écoutes psychanalytiques*. 2015. Vol. 24, no. 1, pp. 13-25.



## INTRODUCTION

---

Si nous nous penchons sur deux lois promulguées récemment à deux jours d'écart, nous nous apercevons d'un point commun.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a été promulguée le 23 décembre 2021. Elle intègre, entre autres, le remboursement des consultations chez un psychologue de ville à partir de l'âge de 3 ans sur adressage d'un médecin. C'était un sujet abordé lors des Assises de la santé mentale fin septembre 2021. Cette décision, prise à la suite des Assises, met en valeur ce qui a été particulièrement dévoilé lors de la crise de Covid 19 : la santé mentale est un sujet de société, qui ne concerne pas uniquement quelques individus isolés. En effet, une enquête a révélé qu'une personne sur cinq était touchée chaque année par un trouble psychique depuis le début de la crise et les divers confinements<sup>4</sup>. La question des troubles psychiques des Français est donc intervenue dans le débat public, en faisant ainsi un sujet de société de ce qui jusque-là était limité à des réflexions parsemées, au point de résulter à une prise en charge par le pouvoir public.

Une autre loi, peut-être moins médiatisée, a été promulguée deux jours auparavant. C'est la loi du 21 décembre 2021 sur les bibliothèques qui indique, dans l'article 1, que les bibliothèques « Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. »<sup>5</sup> Ce qui nous intéresse ici est la mention des personnes en situation de handicap. La loi mentionne dès le début le besoin de faciliter leur accès à la bibliothèque, dans la définition même de la bibliothèque. Cependant, la notion de handicap n'est pas définie dans cette loi. Il serait donc opportun de se demander si le handicap psychique, ainsi que le handicap mental, sont compris dans cette loi, et si oui, quelles modalités sont envisagées pour l'accueil de ce public.

Ces deux exemples sont des preuves supplémentaires de la prise en compte, par l'appareil juridique de notre pays, de l'importance d'un accompagnement des personnes atteints de troubles psychiques, ainsi que de handicaps psychiques et mentaux. Ils montrent que les personnes atteintes de ces maladies ne sont pas des cas sporadiques, mais bien une partie importante de la population française. Il semblerait donc pertinent de travailler sur leur intégration dans la société française, et particulièrement en bibliothèque.

---

<sup>4</sup> SPF. Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de COVID-19 – Résultats de la vague 27 de l'enquête CoviPrev. [en ligne]. [Consulté le 23 février 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/enquetes-etudes/comment-evolue-la-sante-mentale-des-francais-pendant-l-epidemie-de-covid-19-resultats-de-la-vague-27-de-l-enquete-coviprev>

<sup>5</sup> LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (1), 2021.

Les bibliothèques sont des établissements accueillant du public, ayant pour rôle d'être ouvert à tous par leur statut. Cet aspect essentiel des bibliothèques est défini dans la loi du 21 décembre 2021 : « garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture »<sup>6</sup>. L'article 2 l'explique également : « L'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales est libre »<sup>7</sup>. Il est donc dans l'essence même des bibliothèques d'être ouvertes et accessibles à tous. La diversification des missions des bibliothèques témoigne d'une adaptation aux enjeux actuels de société, pour répondre toujours plus aux attentes des usagers. Cette diversification a par exemple pris la forme de propositions d'autres services que le prêt de livres. Ce changement a été constaté lors de l'enquête nationale sur les publics et les usages des bibliothèques en France, initiée par le ministère de la Culture en 2016. Le compte rendu déclare ainsi : « les pratiques évoluent fortement. Elles étaient autrefois centrées sur l'emprunt et le livre, alors que seuls 13 % des publics empruntent des livres aujourd'hui. Les usages se sont largement diversifiés, du fait de la richesse des services proposés, sur place, en ligne ou hors-les-murs. Lieu de travail et de formation, d'échanges et de rencontres, de détente et de loisirs, la bibliothèque publique apparaît aujourd'hui comme un nouveau forum au cœur des territoires »<sup>8</sup>. Le changement des services de la bibliothèque a été conceptualisé sous le nom de tiers-lieu. Cette notion des années 1980 a été fondée par Ray Oldenburg ; il présente le tiers-lieu comme un espace neutre et vivant, d'habités, comme à la maison, un cadre propice au débat. Le sociologue Robert Putnam a repris cette notion à propos des bibliothèques, ainsi que d'autres chercheurs. La popularité de cette idée, notamment le fait que la bibliothèque est un espace « comme à la maison », nous montre son ambition à accueillir tous les publics.<sup>9</sup> Cela signifierait donc que chaque personne est la bienvenue dans la bibliothèque, qui est un lieu que l'on peut comparer à l'habitation des usagers de la bibliothèque.

Nous avons donc choisi de travailler pour ce mémoire sur l'accueil des personnes en situation de handicap mental ou psychique en bibliothèque. Il existe peu de travaux se concentrant sur ce sujet précis. Les travaux et projets sur le handicap en bibliothèque concernent principalement les handicaps visuels, auditifs et moteurs. Dans les travaux universitaires, les handicaps mental et psychique sont mentionnés lorsque l'on liste les différents handicaps, mais ils ne sont plus mentionnés ensuite, ou à titre anecdotique. En effet, le sujet de l'accueil de ces publics est plus nébuleux que pour d'autres handicaps. Pour les usagers porteurs d'un handicap visuel, il semble évident de se pencher sur la question de collections

---

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Les bibliothèques, un lieu privilégié pour décomplexer le rapport à la culture, 2022. [en ligne]. [Consulté le 26 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Les-bibliotheques-un-lieu-priviliege-pour-decomplexer-le-rapport-a-la-culture>

<sup>9</sup> FRANQUEVILLE, Pierre et SERVET, Mathilde, 2010. Les bibliothèques troisième lieu. [en ligne]. 1 janvier 2010. [Consulté le 13 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>

adaptées, comme les livres audio ou en braille. De même, les handicaps moteurs susciteront des réflexions sur l'architecture du lieu, l'aménagement de la bibliothèque. A l'inverse, le handicap mental et psychique nécessite surtout un accompagnement, des collections spécialisées et une attitude respectueuse sans *a priori*. Il nécessite parfois un travail avec les accompagnateurs de ces personnes pour faciliter la communication et proposer un accueil personnalisé. Ce ne sont donc pas des enjeux d'aménagement ou d'installation qui sont concernés, mais plutôt des enjeux d'accompagnement, qui relèvent de l'attitude ou de la formation des bibliothécaires eux-mêmes.

Travailler sur ce sujet va nous amener à aborder les représentations sur le handicap mental et psychique des bibliothécaires, ainsi que la question de leur formation. Ce travail a pour objectif de contribuer aux interrogations sur les idées reçues qui peuvent avoir lieu sur un type de public et ses attentes, et d'encourager à se mettre à la place des usagers pour mieux les accueillir.

J'ai également choisi ce sujet par rapport à un problème constaté dans le cadre de mon alternance. Je travaille dans la bibliothèque médicale et professionnelle d'un établissement spécialisé dans le soin en psychiatrie (ESPIC). Le fonds est principalement constitué d'ouvrages scientifiques et médicaux, à destination des médecins, psychologues, psychiatres, infirmiers et étudiants infirmiers travaillant dans l'établissement. Les patients, quand ils sont hospitalisés dans l'établissement, ne sont pas autorisés à emprunter des ouvrages dans cette bibliothèque. Ils sont généralement dans l'établissement pendant une hospitalisation qui correspond à un temps de crise et d'adaptation à leur traitement. Une autre bibliothèque, de loisirs, leur est dédiée, qui n'est pas gérée par des professionnels de la documentation, et n'est ouverte que deux demi-journées par semaine. Cette situation m'a interrogée, et m'a poussée à travailler sur le sujet de l'accueil des patients pour mieux comprendre la situation.

## Définition des termes du sujet et problématique

L'intitulé du sujet de mon mémoire est « L'accueil des personnes en situation de handicap mental ou psychique en bibliothèque, et leur accès aux collections. »

Les bornes chronologiques de ce mémoire vont de 2005 à nos jours, mais concernent principalement la situation actuelle des bibliothèques. La date de 2005 a été choisie comme moment où le handicap psychique a été reconnu et pris en compte dans la loi française. Ce mémoire se concentrera en effet sur les bibliothèques en France. Les établissements étudiés sont des bibliothèques de lecture publique, ainsi que les bibliothèques ou centres de documentation d'hôpitaux spécialisés en psychiatrie. Ce mémoire concernera uniquement les lieux où travaillent des bibliothécaires ou documentalistes professionnels, afin de pouvoir étudier une pratique professionnelle.

Le handicap mental est défini par l'OMS comme « un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des

facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales <sup>10</sup>». C'est une « déficience intellectuelle stable, durable, irréversible. [...] s'accompagnant le plus souvent de troubles secondaires du langage, de la motricité, des perceptions sensorielles, de la communication, du discernement. Ce handicap a une incidence sur la capacité d'abstraction, de concentration, de coordination, de mémorisation, de repérage dans l'espace et dans le temps. <sup>11</sup>»

« Le handicap psychique, reconnu par la loi de février 2005, a pour origine une maladie, des troubles psychiatriques ou une perturbation de l'équilibre psychologique. La prise en compte de ce handicap passe surtout par des mesures visant à limiter l'agressivité de l'environnement et par la sensibilisation du personnel susceptible d'intervenir auprès d'eux. »<sup>12</sup>

Le handicap en général est défini par l'OMS comme regroupant « à la fois les déficiences, les limitations d'activités et les restrictions de participation à la vie sociale. Il désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu ayant un problème de santé et les facteurs contextuels dans lesquels il évolue (environnementaux et personnels). »<sup>13</sup>

Nous pouvons voir avec ces définitions que le handicap ne réside pas seulement dans la santé de la personne, mais dans sa « participation à la vie sociale », c'est-à-dire les restrictions qui empêchent de participer à la vie de la société, comme se rendre dans les bibliothèques. Le handicap existe donc partiellement par la manière dont il est perçu par les autres comme une limite, et empêche l'accès de certains individus à des institutions, informations et autres.

C'est pourquoi nous nous posons la question suivante : l'adaptation des services et des collections d'une bibliothèque à son public est-elle pertinente et souhaitée ?

Pour mieux comprendre le sujet, nous dresserons tout d'abord un état de l'art, sur les handicaps et leur lien avec les bibliothèques. Nous expliquerons ensuite notre méthodologie, puis relaterons notre enquête. Nous tirerons enfin des conclusions sur ce sujet, en fonction des données recueillies.

<sup>10</sup> Les-differents-types-de-handicap - CCAH, 2022. [en ligne]. [Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.ccah.fr/CCAHA/Articles/Les-differents-types-de-handicap>

<sup>11</sup> Culture et handicap. Guide pratique de l'accessibilité (2007), 2022. [en ligne]. [Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Culture-et-handicap.-Guide-pratique-de-l-accessibilite-2007>

<sup>12</sup> ANDISSAC, Marie-Noëlle, POITEVIN, Marie-José et ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. COMMISSION ACCÈS DES HANDICAPÉS AUX BIBLIOTHÈQUES, 2007. *Handicap et bibliothèque*. Paris, France: ABF.

<sup>13</sup> Définition du handicap (selon l'OMS) – Graap Association [en ligne]. [Consulté le 23 février 2022]. Disponible à l'adresse: <https://association.graap.ch/definition-du-handicap-selon-loms/>

# 1. ETAT DE L'ART

---

Notre état de l'art concernera les handicaps en général dans leur lien avec les bibliothèques, et notre enquête se concentrera sur les handicaps psychiques et mentaux.

La littérature professionnelle publiée sur le sujet du handicap concerne principalement des préoccupations de bibliothécaires sur la meilleure manière d'accueillir des publics avec un handicap, dans l'aménagement physique de l'espace ainsi que les collections et animations proposées. L'enjeu premier est l'adaptation de pratiques professionnelles à un public, pour lui donner accès aux mêmes éléments qu'au reste de la population. C'est un sujet d'autant plus important qu'il concerne souvent des services publics, destinés à l'accueil de tous, quelle que soit leur situation.

## BREVE PRESENTATION DES BIBLIOTHEQUES

### Que sont les missions des bibliothèques ?

La bibliothèque est définie, par son étymologie, comme un dépôt de livres : venant du grec ancien *biblio*, signifiant *livre* et *thékê*, signifiant *dépôt*. Dans sa définition première, il s'agit donc d'un lieu regroupant des collections de livres. Il fait référence à la fois au domaine physique (l'espace, le bâtiment, le mobilier) qu'à un contenu abstrait (les textes constitutifs d'un certain ensemble)<sup>14</sup>. La mission première de la bibliothèque est donc de gérer un fonds documentaire.

La Charte des bibliothèques, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1991, donne des clés pour comprendre quelles sont les missions des bibliothèques. Il est bon de garder à l'esprit que ces indications concernent principalement les bibliothèques de lecture publique ; cependant, elles donnent des précisions intéressantes. Sa définition de la mission principale des bibliothèques est similaire à celle de la loi de 2021 : « La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.<sup>15</sup> » L'article 4 de la Charte insiste sur l'accueil envers tous : « Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle.<sup>16</sup> » L'article 5 nous montre un autre aspect des missions des bibliothèques : « D'une manière générale, toute bibliothèque doit s'inscrire dans un

---

<sup>14</sup> BARBIER, Frédéric, 2013. *Histoire des bibliothèques*. [en ligne]. Armand Colin. [Consulté le 27 juillet 2022].

<sup>15</sup> Charte des bibliothèques | Enssib, 2022. [en ligne]. [Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/charte-des-bibliotheques>

<sup>16</sup> *Ibid.*

ensemble organisé dont l'objectif est de fonctionner en réseau. En conséquence, toute demande doit pouvoir être satisfaite.<sup>17</sup> » Le rôle des bibliothèques serait donc de tout mettre en œuvre pour répondre favorablement aux demandes des usagers.

Le manifeste de l'Unesco et de l'IFLA, (Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques pour les bibliothèques) paru en 1994 appuie l'importance de la bibliothèque au sein de la société : « la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité <sup>18</sup> » Sa mise à jour récente, le 18 juillet 2022, y ajoute le développement durable comme valeur défendue par les bibliothèques : « an essential agent for sustainable development<sup>19</sup> ».

Si nous nous penchons sur le cas de la législation française, la loi votée en 2021 sur les bibliothèques définit ainsi leur rôle : "garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs" et "favoriser le développement de la lecture". Nous pouvons observer ici un glissement ; en effet, le cœur de la mission des bibliothèques ne réside pas seulement dans la gestion de collections, mais dans l'accueil des usagers, pour leur permettre d'avoir accès à la culture. L'important devient donc ce que l'utilisateur apprend, retient de son passage à la bibliothèque ; la lecture n'est mentionnée que dans une deuxième partie.

Ce constat nous pousse à nous interroger sur ce qu'est vraiment l'accueil, et la manière dont il se manifeste en bibliothèque.

### **Le cas des Bibliothèques Médicales et Professionnelles**

La mission de ces bibliothèques étant particulière, il nous semble judicieux de décrire rapidement leur mission. Elles ont pour but d'accompagner la formation des soignants et d'accueillir leurs demandes, dans le cadre de leur métier, des situations rencontrés avec leurs patients. L'évolution des missions des établissements et donc des soignants entraîne l'évolution des bibliothèques. Le fonds concerne le soin psychiatrique, la psychanalyse et les médicaments. Depuis les années 2000, elles se sont progressivement ouvertes à d'autres thèmes, comme la santé mentale, la santé publique, l'éducation thérapeutique, la réhabilitation psychosociale. Elles s'adaptent à la formation de nouveaux types de soignants qui sont des patients pair aidants (ce terme sera défini ultérieurement).

---

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, 1994 - UNESCO Bibliothèque Numérique, 2022. [en ligne]. [Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122_fre)

<sup>19</sup> L'Unesco et l'IFLA signent un nouveau manifeste pour les bibliothèques, 2022. *ActuaLitté.com*. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://actualitte.com/article/107142/bibliotheque/l-unesco-et-l-ifla-signent-un-nouveau-manifeste-pour-les-bibliotheques>

## Que signifie « accueil » en bibliothèque ?

Le CNRTL, Centre national de ressources textuelles et lexicales, nous apprend que l'étymologie d'accueil serait « manière de recevoir <sup>20</sup>». Il définit le verbe accueillir comme « Recevoir bien ou mal une personne ou une chose qui survient, qui se présente; se comporter devant elle d'une certaine manière <sup>21</sup>». L'accueil survient donc avant tout dans une rencontre entre deux entités, et il se manifeste concrètement dans le comportement de celui qui accueille. Dans notre sujet, l'accueil en bibliothèque signifie la manière dont l'utilisateur est reçu dans la bibliothèque, ce qui prend différentes formes. La rencontre qui est opérée par cet accueil est en effet celle de l'utilisateur avec le bibliothécaire, mais elle peut prendre des formes différentes. En effet, les choix d'aménagement de l'espace, d'acquisition de documents, d'organisation d'activités sont autant de modalités de l'accueil. Il ne se résume donc pas à l'attitude du bibliothécaire envers l'utilisateur lors de son entrée physique dans la bibliothèque, mais regroupe un champ bien plus vaste. Concrètement, ces activités sont les choix dans la formation d'un fonds documentaire, par l'acquisition et le désherbage. Y sont liées les décisions concernant l'architecture, l'aménagement de l'espace, la signalétique. Nous pouvons également prendre en compte les animations proposées par la bibliothèque, les expositions organisées, les accueils de groupes, les partenariats. Les choix d'accueil se retrouvent de manière plus ou moins forte dans ces divers éléments.

## QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

### Définition du handicap

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, le handicap est défini par l'OMS comme regroupant « à la fois les déficiences, les limitations d'activités et les restrictions de participation à la vie sociale. Il désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu ayant un problème de santé et les facteurs contextuels dans lesquels il évolue (environnementaux et personnels) »<sup>22</sup>. Il existe dans la relation d'une personne avec le monde social, dans les restrictions qui empêchent de participer à la vie de la société. Il n'existe donc pas forcément en soi, mais se retrouve construit par la vision et les actions de la société. La loi du 11 février 2005 déclare ainsi : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives

<sup>20</sup> ACCUEIL : Etymologie de ACCUEIL, 2022. [en ligne]. [Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.cnrtl.fr/etymologie/accueil>

<sup>21</sup> ACCUEILLIR : Définition de ACCUEILLIR, 2022. [en ligne]. [Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.cnrtl.fr/definition/accueillir>

<sup>22</sup> Définition du handicap (selon l'OMS) – Graap Association, [sans date]. [en ligne]. [Consulté le 23 février 2022]. Disponible à l'adresse: <https://association.graap.ch/definition-du-handicap-selon-loms/>

ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.<sup>23</sup>» Les initiatives à propos du handicap consisteraient ainsi à adapter la société, pour que tous puissent avoir accès aux mêmes services, quelques soient leurs différences.

## Cadre législatif autour du handicap

Dans le cadre législatif français, le début d'une réglementation concernant la prise en charge des personnes en situation de handicap par les pouvoirs publics se retrouve dans la Loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées. Elle initie des obligations, telles que « la prévention et du dépistage des handicaps ; obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés ; accès des personnes handicapées aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population ; et maintien des personnes handicapées chaque fois que possible dans un cadre ordinaire de travail et de vie.<sup>24</sup>» Cette loi pose donc les bases d'une législation en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société.

Si l'on regarde le cadre législatif de l'accueil des publics en situation de handicap en bibliothèque, nous pouvons nous rendre compte que le début d'une prise de conscience réside dans la mise en place d'une Commission nationale Culture et handicap le 1er février 2001. C'est une instance de dialogue avec le ministère de la Culture, qui permet de « proposer des mesures, dans tous les domaines concernés, notamment l'accès aux équipements, à la pratique artistique, à la formation et aux métiers de la culture »<sup>25</sup>

À la suite de la création de cette commission, le fondement législatif de la situation des personnes en situation de handicap dans la collectivité se retrouve inscrit dans la loi par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées, à savoir que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». Les bibliothèques sont donc concernées par cette loi, et doivent permettre aux personnes en situation de handicap l'accès à leurs collections et aux lieux en général. Cette loi inverse les pratiques par rapport à la loi de 1975 : ce n'est plus à la personne handicapée de s'adapter à la société, mais à la société de s'adapter à la personne handicapée. En effet, la loi de 1975 vise l'intégration dans la société de ces

---

<sup>23</sup> LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1), 2005.

<sup>24</sup> Chronologie : évolution du regard sur les personnes handicapées, 2022. *vie-publique.fr*. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19409-chronologie-evolution-du-regard-sur-les-personnes-handicapees>

<sup>25</sup> Commission nationale Culture et Handicap. [en ligne]. [Consulté le 2 mars 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Commission-nationale-Culture-et-Handicap>



personnes, sans être dans une optique d'adaptation au handicap. Cela change la vision de la personne handicapée, qui n'est ainsi handicapée que parce que la société ne lui permet pas de jouir des mêmes droits que les autres citoyens français.

La loi de 2005 met en place plusieurs notions essentielles dans l'accueil des personnes handicapées. Elle porte ainsi l'idée de chaîne de l'accessibilité, qui doit permettre à l'utilisateur de se rendre à la bibliothèque depuis chez lui sans encombre, puis d'accéder au service ou aux collections souhaitées sans être gêné par son handicap. La loi présente l'accessibilité comme multiple, concernant à la fois le bâti et le numérique. La notion de l'accessibilité numérique sera développée plus tard dans ce travail.

## Prise en charge du handicap psychique

Le handicap psychique, nous l'avons vu, est la conséquence de diverses maladies psychiques. Il rend compliquée la mobilisation des facultés intellectuelles<sup>26</sup>. Les personnes à handicap psychique sont prises en charge par la psychiatrie, qui est « une spécialité médicale au même titre que la cardiologie ou la chirurgie <sup>27</sup> Elle se consacre au diagnostic, à la prévention et aux traitements des maladies mentales. Quelques-unes des maladies mentales les plus fréquentes sont la dépression majeure, les troubles anxieux, le trouble déficitaire de l'attention et la schizophrénie. La psychiatrie utilise une approche bio-psycho-sociale, c'est-à-dire, qui combine une compréhension de la biologie du cerveau, de la psychologie de l'individu et des effets de sa situation sociale. » Nous voyons par cette définition que le handicap psychique est considéré comme une maladie, et peut ainsi être traité comme tel. Il comprend également des troubles psychotiques, troubles bipolaires, certains troubles graves de la personnalité, certains troubles dépressifs sévères et persistants, certaines formes de T.O.C. (Troubles Obsessionnels Compulsifs) ainsi que certaines formes de troubles anxieux.<sup>28</sup>

Les personnes ayant cette forme de handicap peuvent être prises en charge par un psychiatre et/ou un psychologue. Il est possible d'être suivi dans plusieurs structures, comme un cabinet privé, des unités psychiatriques d'un hôpital, des structures publiques de santé mentale. Il est donc important dans cette réflexion de se souvenir de la diversité des troubles psychiques et psychiatriques, ainsi que des prises en charges de ceux qui en sont atteints.

Après leur hospitalisation, les personnes à handicap psychique peuvent être accompagnées dans leur réintégration dans le monde. Cette procédure est appelée « réhabilitation psychosociale », et elle « renvoie à un ensemble de procédés visant

---

<sup>26</sup> Handicap psychique | Unafam, 2022. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.unafam.org/troubles-et-handicap-psy/handicap-psychique>

<sup>27</sup> Qu'est-ce que la psychiatrie?, 2022. *Association des médecins psychiatres du Québec*. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://ampq.org/la-psychiatrie/quest-ce-que-la-psychiatrie/>

<sup>28</sup> Handicap psychique Schizophrénie Bipolaire Définition, 2022. *CRHPsy*. [en ligne]. [Consulté le 1 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.crepsy-pl.fr/comprendre/le-handicap-psychique/>

à aider les personnes vivant avec des troubles psychiques à se rétablir, c'est-à-dire à obtenir un niveau de vie et d'adaptation satisfaisant par rapport à leurs attentes<sup>29</sup> ». Les personnes à handicap psychique qui auraient la possibilité de lire, ou d'aller en bibliothèques, seraient donc celles qui sont dans ce processus de réhabilitation, qui ont les capacités de se déplacer et de lire.

## Définition de l'accessibilité

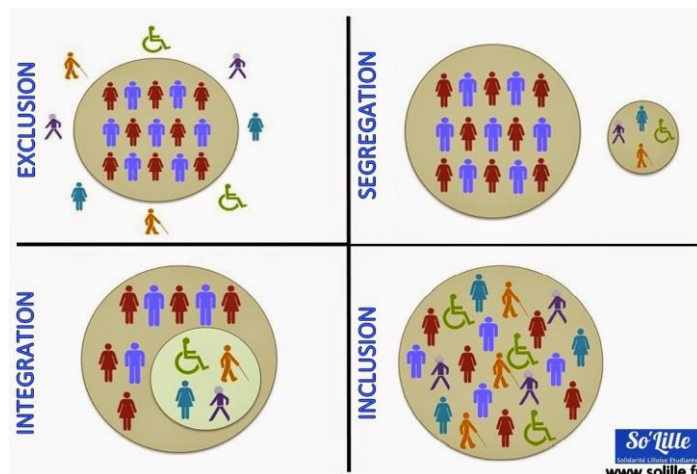
Des travaux dans le cadre d'une démarche interministérielle ont permis d'aboutir en 2006 à une définition de l'accessibilité : « L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres. »<sup>30</sup>

Nous voyons donc que cette définition, produite à la suite de la parution de la loi de 2005, s'inscrit tout à fait dans le cadre de l'idée d'une adaptation de la société aux besoins des personnes en situation de handicap. Elle inscrit également la notion d'autonomie, essentielle pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette notion d'inclusion se définit en opposition à l'intégration.

---

<sup>29</sup> RÉHABILITATION, Centre ressource, 2022. Réhabilitation. *Centre ressource réhabilitation*. [en ligne]. 28 juillet 2022. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://centre-ressource-rehabilitation.org/-rehabilitation->

<sup>30</sup> MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ - MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ SOCIALE, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À LA FAMILLE, 2006. *DÉFINITION DE L'ACCESSIBILITÉ - Une démarche interministérielle*. [en ligne]. septembre 2006. [Consulté le 19 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/GuideAccessibilite\\_DIPH.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/GuideAccessibilite_DIPH.pdf)



**Figure 1 - Schéma société inclusive<sup>31</sup>**

Ce schéma nous éclaire sur les différentes manières dont la société peut se comporter envers une personne en situation de handicap. La première notion, l'exclusion sociale, consiste en la « non-réalisation des droits sociaux de base garantis par la loi »<sup>32</sup>. Il s'agit donc pour la société de refuser des droits élémentaires à quelqu'un, pour des raisons variées. L'autre n'est donc pas considéré comme digne de recevoir ces droits. Après l'exclusion, nous retrouvons la ségrégation, qui est une « séparation dans un état, une collectivité, de personnes selon des critères de race, de croyance ou de coutumes. »<sup>33</sup> Les personnes sont regroupées selon certains critères, et ce groupe d'individus a certains droits qui diffèrent du reste de la population. Cette attitude de séparation a encore lieu par rapport au handicap mental et psychique, par exemple dans la prise en charge des personnes dans des structures adaptées. En effet, il y a une volonté d'aider et d'accompagner ces personnes, mais elles demeurent séparées du reste de la société.

Ce schéma illustre les différences entre les notions d'intégration et d'inclusion. L'intégration souhaite que chacun soit intégré à la société quel que soit son handicap ; l'inclusion vise à ce que l'on donne à tous un soutien adapté à ses besoins. Ce sont des idées nées aux Etats-Unis, qui sont désormais relayées par des associations pour l'inclusion de personnes en situation de handicap<sup>34</sup>. Ces recherches ont notamment lieu dans le cadre de l'éducation, où l'idée est de fournir à chaque élève les moyens pour réussir sa scolarité, quelle que soit sa situation de départ. Cette notion peut tout à fait se décliner dans le cadre des bibliothèques, où l'on peut

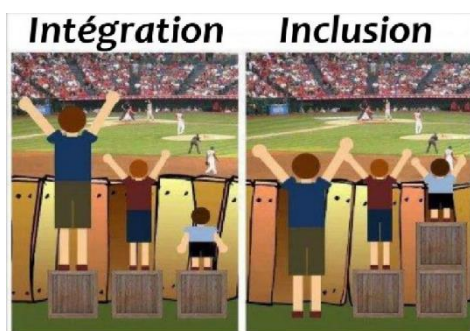
<sup>31</sup> Ségrégation, intégration, inclusion : quel est l'historique de la scolarisation des enfants à besoins particuliers ? - Page 2, 2022. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://lepole.education/culture-pedagogique/63-l-ecole-inclusive?start=1>

<sup>32</sup> Exclusion sociale - Le site du CNLE, 2022. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.cnle.gouv.fr/exclusion-sociale.html>

<sup>33</sup> Définition de ségrégation - Encyclopædia Universalis, 2022. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.universalis.fr/dictionnaire/segregation/>

<sup>34</sup> Ségrégation, intégration, inclusion : quel est l'historique de la scolarisation des enfants à besoins particuliers ? - Page 2, 2022. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://lepole.education/culture-pedagogique/63-l-ecole-inclusive?start=1>

accueillir des publics en mettant en place un accueil adapté, sans pour autant les inclure véritablement. C'est ici que se pose la question de la frontière entre l'intégration et l'inclusion, de savoir comment s'adapter sans pour autant exclure l'utilisateur en situation de handicap. En effet, la politique de l'intégration incite à adapter l'environnement pour que les personnes en situation de handicap s'intègrent dans le groupe. Certains ont donc souhaité créer la notion d'école inclusive, qui « propose un enseignement différencié pour tous, aménagé dans le cadre ordinaire, afin de rencontrer les besoins de tous les élèves, « qu'ils soient tout à fait ordinaires, à haut potentiel, issus de communautés ethniques ou religieuses particulières, sportifs d'élites, artistes ou en situation de handicap<sup>35</sup> ». Dans cette situation, on s'adapte à la personne selon toutes ses caractéristiques, pas seulement son handicap. L'idée est de faire en sorte qu'elle soit participante à part entière des activités, que son handicap ne la différencie pas des autres. Nous pouvons aussi le voir dans le dessin ci-dessous :



**Figure 2- Schéma Intégration/Inclusion<sup>36</sup>**

Il existe des représentations sociales sur les personnes en situation de handicap. Elles sont définies par un docteur en psychologie sociale comme étant « l'ensemble des croyances, des connaissances et des opinions qui sont produites et partagées par les individus d'un même groupe, à l'égard d'un objet social donné. »<sup>37</sup> Malgré l'évolution de la législation, certains continuent d'avoir des représentations sur les personnes à handicap mental et psychique. Ainsi, une étude de l'association AEIM<sup>38</sup> (une association de parents reconnue d'utilité publique, dont la mission est la prise en charge de personnes handicapées intellectuelles), montre des préjugés postulant que les personnes à handicap mental sont violentes, dangereuses. Ces idées reçues sont dans cette enquête celles des collectivités territoriales ; elles peuvent donc être liées à celles de bibliothécaires municipaux. En réaction à ces travaux, des associations travaillent pour lutter contre la discrimination des personnes à handicap mental et psychique, en s'attachant à expliquer ce handicap, pour une meilleure compréhension. C'est le cas par exemple de l'Unafam (Union nationale de familles

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Ibid.

<sup>37</sup> GUIMELLI, Christian, 1999. Les représentations sociales. *Que sais-je?*. 1999. No. 3453, pp. 63-78.

<sup>38</sup> AEIM-ADAPEI 54, 2010. *Représentations du handicap mental au sein des collectivités territoriales*. [en ligne]. 2010. Disponible à l'adresse: <https://www.isere.fr/mda38/Lists/DocumentaryResources/Attachments/3879/AEIM.pdf>

et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) qui a instauré la Psycyclette, un projet où les participants parcourent la France à vélo pour parler de santé mentale, de maladies psychiques. L'existence de ces projets prouve qu'il y a encore des représentations sur ces personnes, des idées fausses à changer.<sup>39</sup>

## Quel lien entre handicap et lecture ?

Pour la compréhension de ce mémoire, il nous a paru important d'expliquer le lien des personnes à handicap psychique et mental avec la lecture. En effet, si la venue en bibliothèque n'est pas liée qu'à la lecture, elle demeure une part importante de cet accueil. Il est important de bien différencier le rapport à la lecture des personnes à handicap mental de ceux à handicap psychique. En effet, malgré quelques similitudes, leur relation avec les livres, qui dépend entre autres de l'intellect, n'est pas du tout la même.

**1. Pour les personnes à handicap mental**, « souvent l'accès à la lecture et la lecture ne sont pas acquis. »<sup>40</sup> Cela signifie que les collections qui leur sont destinées doivent être spécifiques, adaptées à leurs besoins et à leurs capacités. La publication actuelle sur le sujet est limitée, en raison du coût de l'édition pour un public restreint. Les recommandations sont en effet d'avoir des ouvrages écrits en respectant les critères du FALC, Facile à Lire et à Comprendre. Cette méthode a été élaborée en 2009 dans le cadre du projet européen « Pathways ». Dans ce projet, qui rassemble des organisations et associations de 8 pays européens, la France a participé avec l'Unapei et l'association Nous aussi. L'Unapei (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) met à disposition des personnes à handicap mental des textes sur leur protection juridique, les droits de ces personnes et d'autres sujets.

Le FALC suit les 5 règles suivantes :

« Utiliser des mots connus par les personnes concernées par l'information ;

Se concentrer sur l'information essentielle ;

Connaître son audience ;

Choisir le bon support pour la bonne information ;

Impliquer les personnes en situation de handicap intellectuel »<sup>41</sup>

Même si les livres à destination de ces publics ne doivent pas forcément être en FALC, il est important qu'ils suivent ces règles en général. Le problème est

<sup>39</sup> Lutter contre la stigmatisation | Unafam, 2022. [en ligne]. [Consulté le 3 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.unafam.org/nos-actions/plaidoyer/lutter-contre-la-stigmatisation>

<sup>40</sup> *Libr'Aire, L'accueil des publics handicapés en bibliothèque...* - Centre départemental de lecture publique, Assoc... - Centre départemental de lecture publique

<sup>41</sup> Note : ces règles sont présentées en FALC, d'où leur mise en forme différente.

Qu'est-ce que le FALC ? Comprendre le Facile à Lire, 2021. *Ecrire et Raconter*. [en ligne]. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://ecriretraconter.com/quest-ce-que-le-falc/>

également que les ouvrages qui suivent ces règles sont souvent des livres pour enfants, avec des images et des histoires ayant pour public la jeunesse. Mais il n'est pas suffisant de proposer des livres pour enfants à des personnes à handicap mental lorsque ce sont des adultes.

**2. D'un autre côté, les personnes à handicap psychique ont un rapport totalement différent à la lecture.** « Elles ont eu accès à la lecture, souvent avec beaucoup de plaisir et elles se retrouvent à un moment de leur vie avec une maladie psychique dont une des conséquences est le ralentissement des facultés cognitives et la difficulté à relire ou lire avec plaisir. »<sup>42</sup>

Il n'y a donc pas de collection adaptée à ces publics ; il est juste important de retrouver les ouvrages qui correspondent à chacun, comme pour le reste du public.

### **3. L'existence d'un fonds documentaire ?**

Contrairement à un handicap comme la vue, où le fonds adapté se compose principalement d'ouvrages en braille ou de livres audios, il n'y a pas forcément de fonds documentaire spécifique aux personnes à handicap psychique et mental. Cela s'explique par la grande diversité de troubles possibles, qui n'ont pas forcément d'impact sur les facultés intellectuelles des personnes. Pour rappel, une personne à handicap mental présente « des troubles intellectuels ou cognitifs, se heurte à des problèmes de réflexion et de conceptualisation, et éprouve des difficultés à s'exprimer »<sup>43</sup>. Ces problèmes peuvent rendre compliquée la lecture, surtout de livres longs ou complexes, et rendent donc un certain nombre d'ouvrages inaccessibles. Dans ce cas, les bibliothèques peuvent proposer des livres jeunesse, des contes, ou un fonds facile à lire. Ce dernier serait composé d'ouvrages respectant les règles du Facile à Lire et à Comprendre (FALC), méthode de rédaction adaptée pour personnes éprouvant des difficultés de lecture.

### **Livres pour personnes à handicap mental**

Les livres de fiction aujourd'hui édités en FALC sont très majoritairement à destination des enfants voire des adolescents. Ils se retrouvent dans des maisons d'édition comme les éditions François Baudez, qui ont lancé une collection de livres en FALC. Leurs livres sont des traductions de livres en version classique, afin que ce type d'ouvrage soit accessible à tous. Une autre maison d'édition jeunesse, Mes mains en or, est « une association fondée en 2010 à Limoges et dont la spécialité est l'édition de livres tactiles pour enfants déficients visuels »<sup>44</sup>. Elle a commencé une collection de livres en FALC, en lien avec l'association Trisomie 21 de la Haute-Vienne. Ce projet est né suite à une demande de lecteurs ; les livres de cette maison d'édition sont en effet créés directement avec le public, qui les teste pour vérifier

---

<sup>42</sup> Ibid.

<sup>43</sup> Définition du handicap mental [Internet]. [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr). [cité 3 août 2022]. Disponible sur: <https://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/mieux-vivre-sa-scolarite/Par-situation-de-handicap/Scolarite-et-troubles-intellectuels-et-cognitifs/definition-du-handicap-mental>

<sup>44</sup> L'Histoire de l'Association - Mes Mains en Or, 2022. [en ligne]. [Consulté le 3 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://mesmainenor.com/histoire/>

s'ils sont effectivement conformes à ses attentes. Une maison d'édition de Dordogne a été la première à publier des romans en FALC pour adultes, dans un ESAT, un établissement où travaillent des personnes à handicap. En effet, l'utilisation du FALC pour les adultes jusque-là était principalement dédiée à des documents administratifs, ou pratiques, la fiction concernant surtout la jeunesse. Ils ont ainsi publié *L'homme qui plantait des arbres* de Jean Giono en 2020. Ces initiatives demeurent cependant limitées, fruits de décisions d'acteurs isolés qui souhaitent combler un manque. En effet, nous pouvons identifier plusieurs obstacles à l'édition de ces ouvrages : le temps de rédaction, en raison des nombreux critères pour respecter le FALC ; la nécessité de faire vérifier le livre par des personnes handicapées mentales, afin de s'assurer qu'il est effectivement accessible ; le coût, qui est nécessairement plus élevé.

L'initiative de Livre et lecture en Bretagne, un établissement public de coopération culturelle (EPCC), peut rentrer dans le cadre d'une ouverture du fonds aux personnes empêchées. Une bibliothécaire de Livre et lecture en Bretagne a mis en place un fonds en FALC dans sa bibliothèque. *« Le principe du FALC est de proposer un meuble dans l'entrée avec une sélection de livres de face (plus facile de choisir quand il y a peu de choix). Ces espaces sont identifiés pour tous les publics, en particulier pour ceux qui ont des difficultés de lecture, avec des sélections d'ouvrages faciles. [...] Ces espaces peuvent se présenter sous forme de mallette à roulettes et nécessitent de la médiation et un accompagnement partenarial.*

*La sélection proposée (fonds multisupport : livres, CD, DVD, livres audio, BD, Flip book...) comporte des romans, des nouvelles, des récits d'apprenants, des contes, des albums, des poésies, des récits de vie, des beaux livres. Ce sont des documents illustrés, des textes courts avec du vocabulaire simple, des livres où on se retrouve, des sujets populaires, par exemple les romans de la collection « La Traversée » des éditions Weyrich. »<sup>45</sup>*

Cet exemple prouve qu'il est possible de proposer un fonds adapté à ce public. Dans ce cas, ce projet est le résultat de partenariats, financés par la DRAC. Il est donc possible de proposer un accueil à ces publics, dans une démarche plus globale que la seule volonté d'un bibliothécaire isolé.

Nous pouvons voir ici que l'existence d'un fonds de livres de fiction adaptés aux personnes à handicap mental en bibliothèque est non seulement dépendante du choix des bibliothécaires, mais également de la faible édition d'ouvrages adaptés actuellement.

---

<sup>45</sup> MONTEDORI, Céline, 2018. L'accessibilité en bibliothèque : pour des lieux plus inclusifs. [en ligne]. 1 janvier 2018. [Consulté le 13 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: [https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/l-accessibilite-en-bibliotheque-pour-des-lieux-plus-inclusifs\\_68699](https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/l-accessibilite-en-bibliotheque-pour-des-lieux-plus-inclusifs_68699)

## HANDICAP ET CULTURE CADRE LEGISLATIF

### Handicap et culture dans la loi

Dans un cadre plus spécifique à la culture, le cadre législatif intègre l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. Elle a été mise en place en 2006 par la loi DADVSI, loi 2006-961 du 1<sup>er</sup> août 2006, relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information. Cette loi autorise « des organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées des œuvres protégées, sans avoir ni à demander d'autorisation préalable aux titulaires des droits et droits voisins (auteurs, éditeurs, producteurs, interprètes, etc.) ni à les rémunérer. ».<sup>46</sup> Elle accélère ainsi le processus d'adaptation des œuvres pour ces publics. Le champ des bénéficiaires de l'exception a été élargi avec la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.<sup>47</sup> Les organismes qui souhaitent réaliser ou communiquer des documents dans le cadre de cette intervention sont habilités soit par l'inscription sur des listes, soit en faisant partie d'un agrément. Cette partie de la législation concerne donc particulièrement l'accès aux collections ; elle est utilisée par les bibliothèques pour rendre des collections accessibles à leurs usagers handicapés. Ces documents peuvent être mutualisés entre bibliothèques. Les établissements inscrits ont en effet le choix entre 3 types d'activité, qui sont cumulables : conception, production et communication. Il y a donc une véritable notion de coopération pour rendre les documents accessibles à tous les publics ; de nombreuses bibliothèques de lecture publique participent ainsi en tant qu'intermédiaires qui reçoivent le document transformé et le transfèrent à l'utilisateur.

### Cadre international

Si l'on s'éloigne un instant du contexte français, nous pouvons voir que l'IFLA, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions, possède une section intitulée « Library services to people with special needs ». Créée en 1931, elle s'adresse à tous les publics ayant besoin de services et documents adaptés à leur situation. Cette commission traite entre autres du handicap (mais également des personnes détenues, etc.) Elle rédige des recommandations pour les professionnels des bibliothèques, afin de donner un cadre à suivre. Son objectif

---

<sup>46</sup> Exception handicap au droit d'auteur [en ligne]. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-politiques-de-soutien-a-l-economie-du-livre/L-exception-au-droit-d-auteur-en-faveur-des-personnes-handicapees>

<sup>47</sup> Principes de l'exception, [sans date]. [en ligne]. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-politiques-de-soutien-a-l-economie-du-livre/L-exception-au-droit-d-auteur-en-faveur-des-personnes-handicapees/Les-principes-de-l-exception-handicap-au-droit-d-auteur>



est de donner des pistes concrètes, comme l'utilisation de certains logiciels pour les personnes dyslexiques par exemple.

## Cadre institutionnel

D'un point de vue institutionnel, la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) : « encourage la lecture des publics empêchés et spécifiques. »<sup>48</sup> Créée par un arrêté du 1er février 2001, la Commission nationale culture-handicap est « l'instance de dialogue et de concertation entre les ministères concernés, les associations représentatives des personnes handicapées et le milieu culturel et artistique ».<sup>49</sup> Elle a pour objectif de faire remonter les besoins des personnes en situation de handicap dans le cadre de la culture, pour mettre en place des initiatives adaptées. Elle ne concerne pas uniquement les bibliothèques. La Bibliothèque publique d'information a ainsi un label pour les handicaps mental, auditif et moteur, et la Bibliothèque nationale de France pour la déficience auditive. Elle offre son soutien aux projets concernant l'intégration des personnes en situation de handicap, notamment dans la production d'une édition adaptée.

La situation de l'accueil des personnes en situation de handicap dans des structures culturelles, et particulièrement les bibliothèques, est un sujet pris en charge à l'échelle nationale, dès le cadre de la législation. Il est acquis institutionnellement que l'accueil de ces publics est une nécessité et une évidence, qui dépend de l'adaptation des institutions à leurs besoins. La reconnaissance officielle du fait que le handicap est une situation à laquelle la société doit s'adapter plutôt que l'inverse donne l'orientation nécessaire pour traiter ce sujet. Nous voyons que la manière de considérer le handicap n'est pas une question de point de vue, mais bien une liste de changements à effectuer pour s'adapter à ces publics.

---

<sup>48</sup> ANDISSAC, Marie-Noëlle, POITEVIN, Marie-José et ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. COMMISSION ACCÈS DES HANDICAPÉS AUX BIBLIOTHÈQUES, 2007. *Handicap et bibliothèque*. Paris, France: ABF.

<sup>49</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA, MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ, SOCIALE, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX, PERSONNES HANDICAPÉES ET À LA, FAMILLE, et COMMUNICATION, 2006. *Réunion de la commission nationale Culture - Handicap Présentation de nouvelles mesures*. [en ligne]. 2006. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Files/Commission-nationale-Culture-Handicap/Dossier-de-presse-CNCH-2006>

# HANDICAP MENTAL ET PSYCHIQUE ET BIBLIOTHEQUE

## Aspects de l'accueil du handicap mental

Nous nous attacherons ici à expliquer les aspects concrets de l'accueil des personnes à handicap mental en bibliothèque. Dans le cadre de leur venue en bibliothèque, ces usagers peuvent être accueillis soit en groupe, lorsqu'ils vivent dans des structures adaptées, soit individuellement, accompagnés ou non.

### L'espace

Le premier aspect de l'accueil réside bien entendu dans l'espace ; bien qu'il n'ait pas besoin d'être aménagé complètement comme pour les handicaps moteurs, certains dispositifs peuvent contribuer à l'amélioration de leur accueil. Ce sont des petits aménagements qui permettent d'être plus à l'aise dans la bibliothèque, comme un traitement acoustique qui absorbe les bruits, des axes de circulation simples et des couleurs apaisantes ou stimulantes. L'objectif est d'avoir un environnement qui est calme et relativement simple à comprendre. Dans l'objectif de la chaîne de l'accessibilité, qui commence dès le départ de chez soi, la bibliothèque peut indiquer les modalités d'accès sur son site internet, en suivant les recommandations du « facile à lire et à comprendre ». Utiliser des pictogrammes facilite la communication et aide à se repérer. De même, le système B. A. BAR associe des mots à des « objets par l'intermédiaire d'un code-barres et d'un contenu sonore numérisé. »<sup>50</sup> Concernant le numérique, il existe des postes informatiques adaptés, équipés de clavier interactifs et ludiques ainsi que des logiciels spécialisés, conçus pour ces usagers. Les bibliothèques pourraient en acquérir, dans le cadre d'une politique d'accueil de ces usagers.

### La relation

L'accueil se fait aussi dans la relation humaine. Pour le mettre en place, les bibliothécaires sont invités à suivre deux grands axes, considérer la personne en la respectant et la sécuriser pendant sa venue. Cet accueil doit également prendre en compte les autres usagers, afin de permettre un vrai vivre-ensemble. Il est conseillé de proposer un accueil où la direction est impliquée, et une convention de partenariats établie entre des établissements accueillant des personnes à handicap mental et les bibliothèques. En effet, si l'accueil de ce public n'est plus le fait d'une initiative isolée, mais d'une politique d'accueil initiée par la direction, il sera intégré dans le fonctionnement de la bibliothèque. Ainsi, la direction pourrait par exemple mettre en place une formation à la communication non violente pour les bibliothécaires, accepter de consacrer une partie du budget au réaménagement de l'espace, ou à l'acquisition de documents adaptés. Cela permettrait également la pérennité de l'accueil, qui ne dépendrait plus de la bonne volonté de quelques-uns.

---

<sup>50</sup> ARALD. Bibliothèques et handicaps (guide pratique 2010). *Auvergne-Rhône-Alpes - Livre et lecture*. [en ligne]. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/annexes/ressources/publications/bibliotheques-et-handicaps-guide-pratique-2010>

## Les documents

Les documents proposés font partie intégrante de l'accueil en bibliothèque. Chacun étant différent, la démarche conseillée consiste à « évaluer la capacité de la personne à lire ou non, les déficiences éventuelles [...] puis de s'interroger sur ses centres d'intérêt. »<sup>51</sup> Les supports des documents peuvent être très variés, allant de beaux livres aux livres pratiques. Les éditions pour enfant sont plus adaptées à ces publics, avec des phrases simples et de nombreuses adaptations spécifiques.

## Partenariats

Ces accueils peuvent avoir lieu dans le cadre de partenariats avec différentes structures, comme les IME (Instituts Médico-Educatifs), les foyers de vie, les FAM (Foyers d'Accueil Médicalisés) ou encore les MAS (Maisons d'accueil spécialisées). Tous les professionnels, les éducateurs ou animateurs ainsi que les bibliothécaires peuvent ainsi collaborer, pour proposer les documents les plus adaptés aux usagers. Ces partenariats sont formalisés, afin de ne pas être dépendants du changement de personnel et d'intégrer les habitudes dans le fonctionnement des institutions. Un certain public, ceux ayant subi un accident leur ayant fait perdre certaines facultés, peut également être accueilli en bibliothèque. Le travail autour de la lecture réveille pour eux des connaissances et maintien des acquis.

## Conclusion

Il semble donc que dans toutes les dimensions de l'accueil, la préoccupation principale est tout d'abord l'humain, de prendre en compte les déficiences pour s'adapter à chaque personne. Il n'y a pas de solution universelle, mais un travail collaboratif rend possible un accueil vraiment adapté.

## Aspects de l'accueil du handicap psychique

Nous nous pencherons maintenant sur l'accueil des personnes à handicap psychique. Pour rappel, les troubles induits par le handicap psychique sont : trouble de la volonté, de la pensée, de la perception, de la communication et du langage, de l'humeur, de la conscience et de la vigilance intellectuelle, du comportement, de la vie émotionnelle et affective. Ce sont des personnes avec des maladies diverses, qui entraînent des conséquences variées en fonction des individus. Il n'y a donc pas un accueil général pour ces publics, mais une adaptation pour chaque personne.

## Adaptation

---

<sup>51</sup> FONTAINE-MARTINELLI, Françoise, MAUMET, Luc et ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. COMMISSION ACCÈS DES HANDICAPÉS AUX BIBLIOTHÈQUES, 2017. *Accessibilité universelle et inclusion en bibliothèque*. Paris, France: ABF, Association des bibliothécaires de France. ISBN 978-2-900177-50-1.

Ces publics ne venant pas naturellement en bibliothèque, la première démarche dans l'accueil consiste à contacter les structures où ils se rendent. Une fois leur venue assurée, les bibliothécaires bénéficient d'une formation, pour savoir comment gérer l'accueil ; a minima, une discussion préalable avec les soignants est indispensable. Il faut ensuite soigner l'accueil, afin qu'ils se sentent les bienvenus. L'idée est ensuite de discuter avec eux pour connaître leurs goûts, leurs besoins. Contrairement aux personnes à handicap mental, ils n'ont pas forcément des retards dans le développement intellectuel. Ils sont donc à considérer comme des personnes matures.<sup>52</sup>

### Activités

Les bibliothécaires proposent ensuite certains types d'activités : visite de la médiathèque, proposition de jeux de société, revue de presse, recherche documentaire, atelier d'écriture, etc. Les besoins de ces publics sont entre autres un besoin d'être rassuré, d'avoir une relation personnelle avec les bibliothécaires. L'accueil des personnes à handicap psychique réside donc, encore plus que pour le handicap mental, dans la relation humaine. C'est avant tout une mise en confiance, une attention particulière portée à la personne et à ses besoins. Concernant les animations, on peut proposer deux types d'animations : celles prévues pour tout public, que l'on rend accessible aux personnes en situation de handicap ; et celles conçues spécifiquement pour un type de public. Il est bon de proposer les deux.

### Partenariats

Nous l'avons déjà vu, mais il est important de rappeler qu'une dimension essentielle de cet accueil est la collaboration avec des structures d'accueil de ces publics : « institutions éducatives, médicales, médico-sociales et des associations du monde du handicap présentes sur le territoire. »<sup>53</sup> Ce travail d'accueil ne se fait pas seul, mais bien en lien avec les personnes travaillant auprès de ces publics.

### Bibliothérapie

Dans le cadre de cet accueil, nous pouvons également nous poser la question de la bibliothérapie. C'est une pratique répandue plutôt dans les pays Anglo-Saxons ou en Amérique du Nord, définie comme étant « Un ensemble de techniques permettant de structurer une relation interactive entre un facilitator (médiateur/thérapeute) et un participant, cette relation étant, d'une certaine manière, fondée sur un partage mutuel de la littérature, au sens le plus large possible »<sup>54</sup> Elle pourrait être mise en place par une coopération entre thérapeutes et bibliothécaires,

---

<sup>52</sup> Accueillir les personnes en situation de handicap à la bibliothèque, 2022. *Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine*. [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/s-informer/boite-a-outils/accueil-et-publics/619-accueillir-les-personnes-en-situation-de-handicap-a-la-bibliotheque>

<sup>53</sup> ARALD, [sans date]. *Bibliothèques et handicaps (guide pratique 2010). Auvergne-Rhône-Alpes - Livre et lecture*. [en ligne]. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/annexes/ressources/publications/bibliotheques-et-handicaps-guide-pratique-2010>

<sup>54</sup> ALPTUNA, Françoise, 1994. Qu'est-ce que la bibliothérapie ? [en ligne]. 1 janvier 1994. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-04-0094-011>

chacun apportant son expertise pour proposer des ouvrages adaptés aux patients. Dans les obstacles à la mise en place de cette pratique, nous pouvons retrouver le fait que les bibliothécaires travaillant dans des hôpitaux psychiatriques en bibliothèques de loisir sont bénévoles, et donc peu à même de répondre aux besoins de ce type de public. Nous avons eu l'occasion de parler de ce type de thérapie avec une documentaliste qui la pratique ; cette notion sera donc développée dans une partie ultérieure.

## Le référentiel Marianne

La Direction des affaires culturelles (DAC) a proposé une labellisation, le Référentiel Marianne, pour définir « 19 engagements portant sur les modalités d'accueil des usagers dans les services publics. Il vise à apporter aux usagers d'un service public des garanties sur les conditions et la performance de leur accueil <sup>55</sup> ». Ce label explique que « l'accueil doit être considéré comme la première étape de toute prestation de service au public.<sup>56</sup> » Il est donc lié à notre sujet, surtout concernant les bibliothèques de lecture publique. Le quatrième engagement de ce référentiel est de faciliter « l'accomplissement des démarches pour les personnes à mobilité réduite. » Il prend donc en compte les personnes souffrant de handicaps moteurs dans la mise en place d'un accueil adapté. Le cinquième engagement concerne particulièrement notre sujet : « Nous accueillons de manière adaptée les personnes en difficulté. » Il est précisé que « Les services publics doivent mettre en œuvre une organisation appropriée pour recevoir ces personnes en difficulté. » Proposer un accueil adapté et personnalisé à ceux qui en ont besoin est donc une nécessité pour les services publics ; l'accueil des personnes à handicap psychique et mental en bibliothèque rentre dans cette appellation.

## CONCLUSION DE L'ETAT DE L'ART

Nous avons vu que le handicap était pris en compte dans la législation, et qu'il est considéré comme essentiel d'inclure les personnes à handicap dans la société. Cette inclusion passe par des démarches de la part de la société, comme les bibliothèques par exemple. Nous avons pu comprendre que le handicap mental est à différencier du handicap psychique, même s'il peut y avoir des similitudes. Ainsi, dans la proposition d'un accueil adapté, il sera important de différencier ces deux types de handicap. Cet écueil est présent dans les représentations sociales, qui assimilent les deux handicaps. Nous pouvons aussi y voir un enjeu important pour les bibliothécaires, celui de la formation au handicap.

Nous pourrions nous interroger sur la manière dont les professionnels des bibliothèques et de la santé perçoivent cet enjeu, et ce qui est mis en place dans les bibliothèques actuellement.

---

<sup>55</sup> Label Marianne, 2022. [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Regions/DAC-Martinique/La-Direction-des-affaires-culturelles-DAC/Label-Marianne>

<sup>56</sup> Ibid.

## 2. METHODOLOGIE

---

Suite à cet état de l'art, nous avons choisi de réaliser une enquête qualitative et quantitative auprès de plusieurs types de publics. En effet, le sujet de ce mémoire porte sur une pratique professionnelle. Il nous semblait intéressant et pertinent de connaître les pratiques effectives d'accueil des bibliothécaires, en allant ainsi au-delà de la théorie et de la législation. Cette enquête nous donnait également l'occasion d'étudier les représentations des bibliothécaires sur ce public, ainsi que des outils concernant leurs pratiques d'accueil. Cette méthodologie nous permet également de proposer des solutions à partir des situations sur le terrain.

### POPULATION VISEE PAR L'ENQUETE

Nous avons choisi de mener une enquête auprès de plusieurs types de bibliothèques, d'une part auprès de bibliothèques de lecture publique, et d'autre part de bibliothèques d'hôpitaux psychiatriques. Cela nous fournira un point de vue varié sur le sujet. En effet, les bibliothèques de lecture publique présentent des ouvrages plutôt généraux, de culture, à un public varié. Elles ne sont pas ouvertes spécifiquement à destination des personnes à handicap mental ou psychique. Ce serait donc une occasion de découvrir l'accueil de ces publics en général, par des professionnels peu formés sur le sujet. Au contraire, les bibliothèques d'hôpitaux psychiatriques ont souvent une littérature spécialisée sur le sujet des maladies mentales, la psychologie etc. Ces centres sont à destination des soignants, et les professionnels qui les gèrent sont souvent sensibilisés au sujet du handicap psychique, de par leur fonds. Les établissements sont également sur les lieux de soins et parfois de vie des patients, pour ceux qui sont en séjour long.

### METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

Nous avons choisi de commencer notre enquête par la réalisation d'une enquête quantitative, par le biais d'un questionnaire en ligne, afin d'avoir un point de vue général sur le sujet du mémoire. Cela nous a permis de mieux comprendre les modalités de cet accueil, de savoir si des mesures sont mises en place pour accueillir ce public, et si oui lesquelles. Le questionnaire a permis également de savoir si cet accueil est une pratique qui interroge, qui pose problème, ou au contraire une pratique bien intégrée dans les bibliothèques. Il permet enfin de repérer les personnes qui sont disponibles pour des entretiens, dans l'enquête qualitative.

#### Présentation du questionnaire

Nous avons réalisé un questionnaire pour les bibliothèques de lecture publique, et un autre pour celles dans des bibliothèques d'hôpitaux psychiatriques. Cela nous permettra de les différencier dans mon analyse. Nous avons utilisé le réseau Ascodocpsy, car nous travaillons en alternance dans une bibliothèque de ce réseau, pour envoyer le questionnaire sur les bibliothèques spécialisées.

## Structure du questionnaire

Ces questionnaires ont été réalisés sur le logiciel Lime Survey, qui permet de traiter les réponses, en créant des schémas, en fonction des statistiques. Ce logiciel a également l'avantage, par rapport à Google Forms que nous avons envisagé, d'être anonyme, en ne requérant aucune identification. Les deux questionnaires sont divisés en 4 parties. La première est la présentation de la personne, à savoir son métier et son intérêt pour le métier. Nous avons choisi d'inclure cette question de l'intérêt, car il nous semblait que cette réponse donnerait un éclairage sur la manière de voir les usagers dans la pratique. En effet, une personne intéressée principalement par le fonds pourrait avoir moins d'intérêt pour la question du public. La deuxième partie du questionnaire porte sur la présentation de la bibliothèque ; elle vise à connaître les documents, les usagers de la bibliothèque, afin de connaître le cadre dans lequel un accueil serait ou non proposé. Les troisièmes et quatrièmes parties du questionnaire concernent spécifiquement l'accueil des personnes à handicap psychique et mental. La troisième partie développe l'accueil de ce public, la manière dont il se déroule (documents, animations, règles de prêt) ; une question interroge aussi sur les raisons sous-jacentes à l'accueil de ces personnes. La quatrième partie interroge les bibliothèques ne proposant pas d'accueil spécifique, sur les raisons de l'absence de cet accueil. La conclusion du questionnaire remercie l'interviewé, et propose de laisser une adresse mail s'il souhaite être recontacté pour un entretien. Le questionnaire en entier sera disponible en annexe.

## Choix de deux questionnaires différents

Les différenciations entre les bibliothèques de lecture publiques, et les bibliothèques d'hôpitaux psychiatriques dans le questionnaire se rapportent surtout aux choix dans les questions à choix multiples. Ainsi, dans les questions concernant le fonds de la structure, le questionnaire aux bibliothèques de lecture publique demande s'il y a un fonds particulier dans la bibliothèque, en demandant duquel il s'agit. Celui à destination des bibliothèques d'hôpitaux psychiatriques propose le fonds généralement présent dans ces structures : ouvrages liés à la santé mentale, témoignages etc. Le fait d'avoir deux questionnaires nous a aidés lors du traitement des réponses, pour pouvoir les analyser en fonction du statut du répondant.

## Brève présentation des entretiens

Nous avons également choisi de mener des entretiens semi-dirigés, dans l'optique de mener en complément une enquête qualitative. En effet, le sujet du mémoire porte sur des attitudes, des pratiques vis-à-vis d'un certain public. Ces entretiens nous ont permis de mieux comprendre les modalités d'accueil de ces publics, en demandant de développer certains projets d'accueil des patients, ou l'origine de la mise en place d'un accueil spécialisé, les raisons qui la sous-tendent. Cela nous a permis également de mieux saisir la complexité des situations, en posant des questions précises et adaptées, ainsi qu'en écoutant et relançant en fonction des réponses des interviewés. Le détail du déroulé des entretiens sera explicité ultérieurement.

## ENTRETIENS PREPARATOIRES

Avant de commencer notre enquête, nous avons mené des entretiens auprès de deux bibliothécaires, qui accueillent dans le cadre de leur métier des personnes à handicaps mental et psychique, ainsi que leurs proches. Ces entretiens exploratoires nous ont permis de mieux saisir certains enjeux de cet accueil, les modalités à mettre en place, les éventuelles difficultés rencontrées. En effet, à ce stade de notre réflexion, nous avons surtout étudié l'accueil du point de vue des bibliothécaires accueillant tout public, dont une partie pourrait être composée des personnes à handicap mental et psychique. Il était donc utile de recueillir l'expérience et l'avis de bibliothécaires qui côtoient ces personnes, et possèdent un fonds leur étant spécialement destiné.

### 1. Bibliothèque du centre de réhabilitation psycho-sociale

La première travaille dans le centre de documentation d'un centre de réhabilitation psycho-sociale depuis septembre 2021. L'objectif de ce centre est de regrouper des documents sur le thème de la réhabilitation psychosociale, qui s'adressent à tous, le fonds allant de la bande-dessinée de vulgarisation à l'article scientifique en anglais.

#### Présentation du fonds

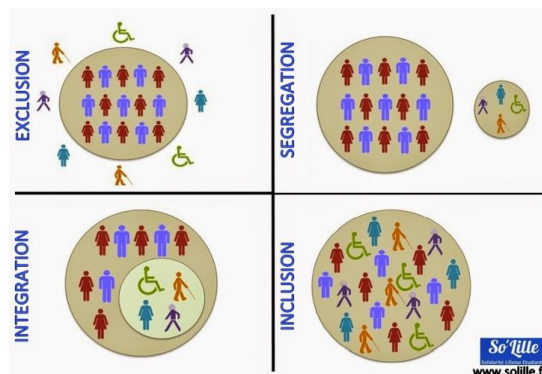
C'est une démarche innovante dans ce type de centre, car, comme nous le verrons plus tard, les centres psychiatriques distinguent souvent les bibliothèques à destination des professionnels de celles pour les patients. Dans ce cas, les livres sont prêtés à tous sans distinction, en s'adaptant seulement à l'intérêt et au niveau de compréhension des usagers. En raison du caractère spécifique de ce fonds, un comité de lecture de la bibliothèque a été mis en place. Il regroupe à la fois des patients et professionnels du centre psychiatrique où se situe la bibliothèque. Ces membres du comité lisent certains livres avant leur mise en rayon, et préviennent en cas de sujets jugés sensibles. Dans ce cas, une signalétique est mise en place sur l'ouvrage pour attirer l'attention des lecteurs et des bibliothécaires, et un accompagnement pour prévenir le lecteur. Cela permet une alternative entre la censure et la mise à disposition à tous. Nous pouvons déjà voir dans ce cas que l'expertise et l'accompagnement des bibliothécaires sont essentiels dans la mise en place d'un fonds adapté à ce public.

#### Présentation des animations

Au-delà du fonds, cette bibliothèque met également des animations en place pour accueillir tous les publics, notamment ceux ayant des difficultés avec la lecture, pour des raisons de concentration par exemple. La bibliothécaire a ainsi créé des séances de lecture par des personnes concernées par des troubles, ayant écrit leur témoignage dans un livre. Ces séances, ouvertes aux patients et aux soignants, sont bénéfiques pour tous les publics. En effet, elles permettent aux patients de découvrir l'histoire d'une personne ayant réussi à sortir de l'hôpital, et à vivre avec son trouble (ou à en guérir quand c'était possible). Il y a également un apport pour les soignants, qui voient la situation avec le regard du patient, et peuvent ainsi se décentrer de leur



point de vue. Ce retour d'expérience m'a permis de découvrir une autre manière d'accueillir les personnes concernées en bibliothèque, qui leur donnait la possibilité d'être considéré de la même manière que les autres usagers. C'était donc un type d'accueil inclusif et non ségrégatif, selon le schéma présenté plus haut <sup>57</sup>:



## Formation des bibliothécaires

Concernant les bibliothécaires eux-mêmes, la responsable a dit avoir suivi une formation aux premiers secours en santé mentale. En effet, dans l'équipe du centre ressource, les 2/3 des employés ne sont pas soignants. Elle souhaiterait suivre une formation à la communication non violente, pour savoir comment avoir une posture d'écoute, et savoir s'exprimer. L'idée sous-jacente à cette volonté de formation est d'avoir des pistes pour mieux accueillir les patients. Par la mission et la localisation de la bibliothèque, on peut donc ici voir une volonté très forte d'accueillir au mieux les personnes concernées par un trouble. Cet accueil est marqué par l'idée de répondre aux besoins, tout en ayant une politique d'ouverture.

## 2. Centre de ressource autisme

En complément de cet entretien, j'ai eu l'occasion de visiter le centre de documentation d'un centre de ressource autisme. A l'instar du centre de ressource de réhabilitation, il a pour objectif de proposer des documents sur le thème de l'autisme à tout public, des proches aux professionnels, en passant par les autistes eux-mêmes.

### Rappel sur l'autisme

L'autisme « est un trouble du développement d'origine neurologique. L'autisme se manifeste principalement par une altération des interactions sociales et de la communication et par des intérêts restreints et répétitifs <sup>58</sup> ». Il est considéré comme un handicap, mais ne rentre ni dans la catégorie du handicap mental, ni dans celle du handicap psychique. Cependant, malgré cet écart avec les termes exacts de notre sujet, nous pouvons y retrouver des similitudes. En effet, ce centre de

<sup>57</sup> Ségrégation, intégration, inclusion : quel est l'historique de la scolarisation des enfants à besoins particuliers ? - Page 2, 2022. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://lepole.education/culture-pedagogique/63-l-ecole-inclusive?start=1>

<sup>58</sup> Définition : autisme et trouble du spectre de l'autisme, 2022. [en ligne]. [Consulté le 3 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.autismeinfoservice.fr/informer/autisme/definition>

documentation a aussi comme public des personnes présentant des troubles, ici du neurodéveloppement, et le type d'accueil de ce public ne diffère pas vraiment de ceux à handicap mental ou psychique. Lors de mon entretien avec le responsable du centre de documentation, j'ai découvert que le centre présente un objectif éducatif, d'apprentissage du public sur le thème de l'autisme. Le documentaliste s'adapte à tous les publics, quel que soit leur profil, selon leurs interrogations et niveau de connaissances sur le sujet. Les différences dans l'accueil ne se font donc pas en fonction des troubles des personnes, mais de leur capacité à comprendre ou non les ouvrages proposés.

### **Règles de prêt**

Le système de prêt est très libre, les usagers ils peuvent emporter des livres sans les emprunter selon le règlement. Le bibliothécaire a observé qu'il n'y avait pas de retard ou de perte pour ces emprunts. La relation de confiance avec le lecteur leur permet donc d'oser prendre des livres sur des sujets qui les intéressent, sans qu'ils se sentent mal à l'aise par rapport au documentaliste.

### **Plan de classement**

Cette politique de s'adapter au lecteur se retrouve également dans l'aménagement de l'espace, où il souhaite travailler sur l'UX, c'est-à-dire l'expérience utilisateur. En effet, le bibliothécaire a mis en place un fonds sur la sexualité qui est à l'écart géographiquement, afin que chacun puisse les consulter sans avoir peur du regard des autres. Il l'a déjà mis en place dans le plan de classement, qui fonctionne par facette. Selon ce plan de classement, « l'unité sémantique de base n'est plus le sujet mais plutôt le concept ; [...] les tables de la CC [Classification Colon/ Classification à facettes] se comparent donc à des inventaires de concepts plutôt qu'à des listes structurées de sujets comme c'est le cas dans la Classification décimale de Dewey (CDD) »<sup>59</sup> Le documentaliste a mis en place un classement par concept, où l'idée est de voir puis trouver, plutôt que chercher et trouver. Ainsi, si en rentrant un autiste s'interroge sur l'autisme sans avoir de question précise, il voit une appellation comme « Relations sociales », un sujet sur lequel il souhaite se renseigner. Il a donc accès au fonds sur le sujet qui le concerne sans avoir à formaliser sa demande au préalable.

### **Livres à l'écart**

Concernant les ouvrages qui pourraient être peu adaptés, il a choisi d'en laisser dans son bureau, et de ne les prêter qu'à un public averti. Les livres rentrant dans cette catégorie sont principalement des ouvrages de psychanalyse d'avant les années 2000, qui ont une vision de l'autisme totalement différente de celle enseignée actuellement. Il a donc fait le choix de ne les mettre à disposition qu'à des usagers connaissant l'histoire de ces mouvements de recherche sur l'autisme, afin d'éviter des confusions.

---

<sup>59</sup> HUDON, Michèle et HADI, Widad Mustafa El, 2017. Introduction. La classification à facettes revisitée. De la théorie à la pratique. *Les Cahiers du numérique*. 13 avril 2017. Vol. 13, no. 1, pp. 9-24.

## Retour sur les entretiens préparatoires

Cet entretien, ainsi que la visite du centre de documentation, nous ont montré que l'accueil des personnes concernées relève parfois plutôt de l'adaptation que d'une politique dédiée spécifiquement à ce public, qui soit définie en amont et suivie point par point. Ainsi, le bibliothécaire du centre de ressources autisme a choisi de changer son plan de classement pour qu'il corresponde aux attentes du public ; il s'est adapté à une observation qu'il avait faite. Une dimension essentielle de l'accueil des personnes concernées serait donc d'être à leur écoute, de savoir les impliquer dans la mise en place de changements, de demander leur avis. Les deux entretiens nous ont également montré l'évolution relativement tardive des courants dans la recherche en santé mentale en général, ainsi que la diversité des manières de prise en charge. Ainsi, l'approche psychanalytique de l'autisme a été déclarée non consensuelle par la Haute Autorité de Santé en 2012. Cela illustre l'idée qu'il existe des courants de pensée dans le domaine de la santé mentale, et que les bibliothécaires ont un rôle d'informations concernant ce fonds particulier. Concernant la diversité des prises en charge, le principe de réhabilitation psychosociale date des années 1990 ; il est un élément de prise en charge des personnes concernées. Ces éléments ont été précieux dans la suite de mon travail de recherche, pour mieux comprendre les opinions de ceux que j'ai interviewés.

## DEROULE DE L'ENQUETE

Suite à ces entretiens préparatoires, nous avons une idée plus générale de ce que le sujet du mémoire englobait, ainsi que des enjeux qui y étaient associés.

### 1.Envois et traitement des questionnaires

Cette enquête a donc commencé par la diffusion d'un questionnaire auprès de bibliothécaires de différentes structures : bibliothèques de lecture publique et d'hôpitaux psychiatriques. Ces questionnaires, dont le contenu est indiqué plus haut (partie2.2), ont été réalisés par le logiciel LimeSurvey pour être auto-administrés.

### Questionnaires pour bibliothèques de lecture publique

Les questionnaires pour les bibliothèques de lecture publique ont été envoyés via un groupe Facebook de bibliothécaires, ainsi qu'à des adresses mail de bibliothèques trouvées sur internet. Le texte présentant le questionnaire est le suivant :

« *Bonjour,*

*Je suis étudiante en M2 des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, et en alternance dans la bibliothèque médicale du Centre Psychothérapique de l'Ain.*

*Dans le cadre de mon mémoire, je travaille sur l'accueil des personnes à handicap mental et psychique en bibliothèque. Je réalise un questionnaire à destination des professionnels pour savoir comment cet accueil se déroule.*

*Pourriez-vous répondre à ce questionnaire ? Cela vous prendra 5 minutes au maximum et m'aiderait beaucoup dans mon travail.*

*Il n'y a pas besoin d'avoir un accueil en place de ces personnes pour répondre. Le but du questionnaire est justement d'évaluer les pratiques. »*

Ce questionnaire a été envoyé le 20 avril 2022, et a récolté au total 16 réponses. 14 personnes travaillaient dans une bibliothèque municipale, une dans une bibliothèque intercommunale et une dans une bibliothèque départementale. Nous avons conscience du faible nombre de réponses, qui a probablement pour cause la date tardive d'envoi du questionnaire. La dernière phrase présentant le questionnaire, qui précise qu'il n'y a pas besoin d'avoir mis en place un accueil, a été rajoutée. Nous pensons qu'elle a pu en freiner certains à répondre, ne pensant pas être le public visé. Enfin, il aurait été judicieux de rappeler rapidement ce qu'est le handicap mental et psychique, afin que les répondants aient une idée plus précise du sujet du questionnaire. Nous avons donc décidé d'analyser ces résultats à titre d'exemple d'accueils possibles, plutôt qu'étant vraiment représentatifs de l'accueil dans toutes les bibliothèques. Les réponses, par leur diversité, ont tout de même donné des indications sur les accueils possibles, leurs modalités, et les raisons perçues (par exemple manque de personnel pour mettre en place un accueil adapté).

### **Questionnaire pour bibliothèques d'hôpitaux psychiatriques**

Le questionnaire à destination des bibliothèques d'hôpitaux psychiatriques a été envoyé sur la Grotte, une forme de réseau social numérique à usage professionnel pour les membres du réseau documentaire Ascodocpsy. Les bibliothèques adhérentes au réseau sont donc des bibliothèques d'hôpitaux psychiatriques. Le questionnaire a été envoyé le 06 avril 2022 ; il a récolté 19 réponses. A titre indicateur, 82 établissements sont membres de ce réseau. Cela représente donc 25% des bibliothèques du réseau. D'après le logiciel d'enquête CheckMarket<sup>60</sup>, la marge d'erreur serait de 20% ; le questionnaire, même s'il ne peut pas être utilisé pour représenter les pratiques de toutes les bibliothèques du réseau, donne cependant des indications sur les grandes tendances concernant l'accueil. Pour avoir plus de réponses, il eut été pertinent d'envoyer le questionnaire plus tôt, ainsi que préciser dès le début qu'il était à destination de tous, même ceux qui ne proposent pas d'accueil aux patients de leurs hôpitaux. Voici le message introducteur au questionnaire envoyé sur La Grotte : *« Bonjour à tous, je suis étudiante en M2 des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, et en alternance dans une bibliothèque du réseau. Dans le cadre de mon mémoire, je travaille sur l'accueil des personnes à handicap mental et psychique en bibliothèque. Je réalise un questionnaire à destination des professionnels pour savoir comment cet accueil se déroule. Pourriez-vous répondre à ce questionnaire ? Cela vous prendra 5 minutes*

---

<sup>60</sup> Calculateur de taille d'échantillon, 2022. CheckMarket. [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://fr.checkmarket.com/calculateur-taille-echantillon/>

*au maximum et m'aiderait beaucoup dans mon travail. Belle journée à vous, Merci beaucoup ! »*

L'analyse des réponses à ces questionnaires, ainsi que de celles des entretiens, est présentée dans la troisième partie de ce mémoire. Nous avons choisi de ne pas différencier l'analyse de l'enquête qualitative et de l'enquête quantitative. En effet, le nombre de répondants étant trop faible pour représenter la population, il aurait été superflu de séparer les deux types de résultats. Ainsi, nous avons utilisé quelques statistiques, que nous avons agglomérées aux réponses lors des entretiens.

## **2. Déroulé des entretiens**

Nous avons ensuite mené des entretiens auprès de différents acteurs, de bibliothécaires de centres psychiatriques, ainsi que de bibliothécaires de bibliothèque de lecture publique.

Ces entretiens ont à la fois été menés pour ce travail de mémoire, mais également dans le cadre de notre alternance à la bibliothèque médicale et professionnelle du Centre Psychothérapique de l'Ain (CPA). En effet, la mission de l'alternance était de réfléchir à l'accueil des patients à la bibliothèque, ses modalités et sa mise en place concrète.

### **Entretiens de bibliothèques d'hôpitaux psychiatriques**

Nous avons ainsi mené des entretiens auprès de bibliothécaires du réseau documentaire dont fait partie la bibliothèque où je travaillais, le réseau Ascodocpsy. Ces bibliothèques sont situées dans des hôpitaux psychiatriques, et sont spécialisées dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie. Elles accueillent principalement des soignants (psychiatres, psychologues, aides-soignants, infirmiers), mais certaines proposent un accueil aux patients. Nous avons pu mener des entretiens téléphoniques avec 7 bibliothécaires travaillant dans ce réseau. La grille des questions que nous leur avons posées, ainsi que le contenu des questionnaires, sont disponibles en annexe de ce mémoire. Les bibliothécaires proposaient tous un accueil des personnes concernées, à des degrés divers. Le résumé de ces entretiens se retrouve dans ce tableau :

Nom	1	2	3
<b>Insertion dans l'institution</b>	Travaille en lien avec d'autres services, dont le centre de réhabilitation psychosociale (voir case « projet »)	Pour que cet accueil fonctionne, il faut une collaboration avec les pros de soin, les bibliothécaires doivent communiquer régulièrement. Mais il y a un gros turnover, donc ils doivent toujours relancer la communication.	Le projet d'ouverture aux patients a été créé au moment de l'aménagement d'une unité de réhabilitation psychosociale dans le centre (liée au projet d'établissement)
<b>Animations</b>	Animation de Noël : la bibliothèque a offert un livre aux patients (les livres sont issus de dons)	Il n'y a pas d'animations	Dispositif de médiation documentaire avec l'organisation de débats et/ou d'ateliers de lecture : c'est un projet, il n'y a donc pas encore de modalités concrètes pour sa mise en place
<b>Contraintes emprunt des patients et traitement des données personnelles</b>	Les patients ne peuvent emprunter que dans la bibliothèque de loisir	Prêt de 6 documents pour 4 semaines. Pour les patients : 2 livres pour 15 jours.	La bibliothécaire ne demande pas l'autorisation médecin pour un emprunt
<b>Type de fonds</b>	Bibliothèque de loisir, le fonds vient de dons	Fonds pour patients et familles, sur les pathologies mentales et leur prise en charge. Pour cet accueil, le centre de documentation est passé comme une instance même de l'institution.	Ouvrages de vulgarisation scientifique, de réhabilitation psychosociale, d'éducation à la santé, témoignages et récits personnels, bandes dessinées
<b>Projets : limites et contraintes</b>	Développer ateliers d'écriture Projet de regroupement avec le centre de réhabilitation		Cet accueil est un projet, qui n'est pas encore mis en place
	4	5	6

<b>Insertion dans l'institution</b>	Les patients viennent souvent accompagnés de soignants au début de leur hospitalisation	La bibliothèque organise des projections de films dans les services (les DVD sont choisis par patients, le prêt est au nom du soignant qui les accompagne)	Quand les patients empruntent dans les livres professionnels, il faut qu'il y ait un garant : les soignants sont impliqués dans le prêt
<b>Animations</b>	Le bibliothécaire a organisé des expositions sur des thèmes : les travaux d'un résident d'Ephad, travaux de jeunes adultes et une exposition sur les arbres rares du centre.	Le bibliothécaire a créé des boîtes à livres (avec menuisiers de l'hôpital et centre de réhabilitation psycho-sociale), alimentées par un don de 1000 livres de loisir (don d'un particulier à la bibliothèque)	La bibliothécaire propose de la bibliothérapie : ateliers de lecture de texte en groupes, animés par la bibliothécaire, qui a une formation d'infirmière
<b>Contraintes emprunt patients et traitement des données personnelles</b>	Pour le prêt, les patients peuvent emprunter un livre à la fois. Lors de l'inscription, il demande le lieu d'hospitalisation en plus des autres demandes.	Il n'y a pas de prêt, car le retour de livres par des patients est compliqué. Il n'y a pas de cotisation, car ceux qui empruntent sont des pros. Ça nécessiterait de changer l'organisation (mettre en place une participation financière). Les patients peuvent prendre les livres issus des dons (présentés dans la bibliothèque et des boîtes à livre dans le centre)	Le prêt doit être autorisé par un garant
<b>Type de fonds</b>	Bibliothèque professionnelle et bibliothèque de loisir	Bibliothèque professionnelle ; musée (qui présente l'histoire de l'hôpital); fonds de dons de livres loisir	C'est un centre de documentation professionnel

## Entretiens auprès des soignants

Dans le cadre de l'alternance, nous avons également rencontré des soignants et des pair aidants pour connaître leur avis concernant l'accueil des patients dans la bibliothèque. Nous avons mené des entretiens auprès d'une infirmière, une psychiatre, deux psychologues, une cadre de santé, une éducatrice spécialisée et trois anciens patients. Ils sont dans plusieurs types de services : le centre de réhabilitation psychosociale, foyer thérapeutique, Centre Médico-Psychologique, service d'entrée. En majorité, les patients de leurs services ne viennent pas à la bibliothèque de l'hôpital selon les soignants. Ils formulent plusieurs hypothèses pour expliquer cette absence de venue : les patients ne savent pas que la bibliothèque existe ou qu'ils peuvent y aller ; ils n'aiment pas lire ; elle se situe dans les locaux de l'hôpital, un lieu d'où ceux qui sont sortis ne veulent pas retourner ; ils ne ressentent pas une légitimité à rentrer, car elle s'appelle « Bibliothèque professionnelle ».

Ces représentations sont celles des soignants, qui ne connaissent pas forcément la réalité de l'accueil. En effet, dans les faits, certains patients viennent effectivement à la bibliothèque, principalement pour consulter l'ordinateur. Certains sont seulement curieux et ne connaissent pas la mission de la bibliothèque. D'autres enfin ont des questions précises, généralement sur leur trouble, et attendent des réponses de notre part. Il est compréhensible que les soignants ne connaissent pas cet aspect de notre accueil, car ils ne connaissent pas toutes les activités des patients.

Les soignants ont présenté l'utilité de la bibliothèque en général comme un lieu de socialisation, entre le soin à l'intérieur et l'extérieur de l'hôpital, ce qui leur permet de faire une transition. Ils expliquent que l'acte de venir à la bibliothèque peut être bon pour les patients, car il leur permet de retrouver une certaine autonomie. Venir à la bibliothèque est aussi une manière de participer à la vie publique.

Cet aspect est également le cas pour la bibliothèque de loisirs de l'établissement, dont nous parlerons plus bas. Cependant, si les patients cherchent des outils éducatifs et des témoignages, la démarche va au-delà de la socialisation ; on entre dans une logique de réhabilitation psychosociale et de psycho éducation. Certains soignants que nous avons rencontrés prennent de la distance avec le paradigme de la réhabilitation et de la psychoéducation, et craignent que ces documents ne soient pas adaptés à ce que vit le patient. D'autres au contraire, la majorité de ceux que nous avons interviewés, agissent dans le cadre de ce paradigme et voient l'utilité de la bibliothèque professionnelle. En effet, jusque dans les années 2000-2010, le paradigme dominant en psychiatrie est celui du soin, qui est administré par des médicaments et des thérapies et médiations décidées par les soignants pour le bien du patient. A partir de 2010-2015, le paradigme dominant sera celui du rétablissement, de la réhabilitation de l'éducatif. Avec cette nouvelle situation, ouvrir les bibliothèques professionnelles devient légitime, le patient se retrouve au centre de son rétablissement. Certains soignants refusent encore d'adhérer à ce paradigme



Ils ont présenté les thèmes qui pourraient intéresser les patients, dans une bibliothèque d'hôpital psychiatrique. Nous avons réalisé un nuage de mots pour les regrouper :



**Figure 3 – Nuage de mots**

Il s'agit principalement de thèmes liés à la maladie, car l'objectif de ces bibliothèques est aussi d'aider les patients dans une démarche de réhabilitation psychosociale, d'appropriation de leur maladie, de leurs troubles.

### **Entretiens auprès de patients anciennement hospitalisés**

Les anciens patients que j'ai rencontrés sont sur le chemin du rétablissement. Deux d'entre eux font fonction de pair-aidants, sans avoir suivi la formation qui donne ce statut. Les pair aidants sont « *l'aide mutuelle que s'apportent des personnes concernées par une problématique commune*<sup>61</sup>. » Dans ce cas, ils « *favorisent la participation des personnes concernées pour tout ce qui les concerne directement et apportent un nouveau regard et des éclairages expérientiels sur les parcours en santé.* ». Leur avis était complémentaire de celui des bibliothécaires, en donnant un éclairage médical et non documentaire sur le sujet. L'entretien avec les pair aidants a également aidé à comprendre la vision que ces usagers ont de la bibliothèque, ainsi que de la lecture.

### **Entretien auprès de la bibliothèque de loisirs**

Nous avons aussi eu l'occasion de rencontrer les personnes s'occupant de la bibliothèque de loisir du CPA, où nous travaillons. Elles ne sont pas bibliothécaires de formation, mais sont aidées par la Bibliothèque Départementale de Prêt. Leur fonds est composé d'ouvrages de loisir (fiction, poésie, magazines) à destination des patients.

### **Entretiens auprès des bibliothécaires municipaux**

Nous avons également mené des entretiens auprès de trois bibliothécaires en bibliothèque municipale, qui avaient un avis complémentaire sur ce sujet. En effet, travaillant dans un cadre extérieur à celui des soins, ils apportaient une autre vision de l'accueil des personnes concernées. L'un était dans une bibliothèque de quartier

<sup>61</sup> LA PAIR AIDANCE, 2022. *Médiateurs en santé mentale*. [en ligne]. [Consulté le 12 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://esperpro-mEDIATEUR.FR/psychiatrie-pair-aidance/>

à Paris, et les deux autres dans une bibliothèque municipale de petite ville. Le bibliothécaire de quartier est porteur d'un handicap moteur, ce qui le sensibilisait déjà au sujet du handicap, et de l'accueil d'un public différent. Du fait de la petite taille de l'établissement, peu de choses ont été mises en place à destination des personnes à handicap mental ou psychique. Les deux bibliothécaires avaient au contraire mis en place des partenariats, pour accueillir spécifiquement ce public. Elles ont donc pu nous narrer ce qu'elles avaient mis en place, leurs éventuels projets, leur vision de ce public. Il était ainsi enrichissant d'avoir des retours sur deux expériences différentes.

### **Entretiens en bibliothèque départementale**

Nous avons en outre rencontré deux bibliothécaires d'une bibliothèque départementale, dont une personne chargée de travailler sur la bibliothèque inclusive. Il était intéressant de voir ce qui a été mis en place, notamment dans l'accompagnement et la formation des bibliothécaires, ainsi que leurs nombreux projets. Nous avons ainsi pu voir quelle était leur vision de l'accueil de ces usagers en bibliothèque, ainsi que celle reflétée par les bibliothécaires de leur réseau.

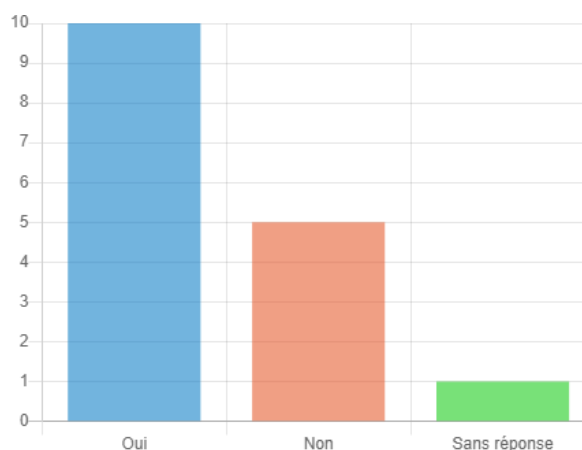
En somme, nous avons eu l'occasion de rencontrer des bibliothécaires sensibilisés par leur métier au handicap psychique, des soignants et des personnes concernées ayant un regard extérieur sur la bibliothèque, ainsi que des bibliothécaires ayant un regard extérieur sur le handicap psychique.

### 3. LES MODALITES DE L'ACCUEIL AUJOURD'HUI

---

#### L'ACCUEIL EN GENERAL

A la question « Il y a-t-il un accueil des personnes à handicap psychique et/ou mental dans votre bibliothèque ? » dans le questionnaire pour les bibliothèques de lecture publique, les 2/3 des réponses étaient positives, soit 10 sur 16. Cette question étant très large, elle pouvait comprendre à la fois l'accueil dans le sens l'ouverture à tous, y compris ce public. Elle pouvait également signifier un accueil particulier de ce public, avec un fonds, des animations, des partenariats spécifiques mis en place dans cette optique. Il est donc difficile d'analyser ces réponses sans savoir quel sens les répondants mettaient vraiment derrière.



**Figure 4 – Résultats du questionnaire Lecture publique : « Il y a-t-il un accueil des personnes à handicap psychique et/ou mental dans votre bibliothèque ? »**

C'est pourquoi cette partie sera consacrée à l'analyse des réponses aux entretiens et aux questionnaires sur plusieurs plans : le fonds documentaire, les animations, les règles de prêt, les partenariats et enfin l'absence d'un accueil. Nous utiliserons les réponses de toutes les enquêtes pour cette restitution ; en effet, le nombre de réponses aux questionnaires étant assez faible, il ne nous semblait pas pertinent de séparer les résultats des questionnaires et des entretiens dans la restitution. A travers ces différents éléments, nous tenterons de comprendre quel sens concret peut être donné à l'accueil de ce public, et la manière dont les bibliothécaires le mettent en place.

## LE FONDS DOCUMENTAIRE

### Livres pour personnes à handicap mental

Lors de l'entretien avec les bibliothécaires départementales, ces dernières ont mentionné le fonds Facile à Lire. Cette démarche provient de Livre et lecture en Bretagne, qui a été présenté dans l'état de l'art de ce travail. Elle n'est pas à destination uniquement des personnes à handicap mental, mais « *des personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire* »<sup>62</sup>. Elle a été ensuite reprise par le ministère de la Culture, l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci) et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) pour être déployée en France. Elle rentre, pour le cas de la bibliothèque départementale, dans la démarche d'une bibliothèque inclusive, où chacun puisse être accueilli. Elle a donc effectué des demandes pour obtenir le logo Facile à lire, en échange duquel elle s'engage à plusieurs initiatives, comme choisir un emplacement spécifique dans l'établissement, disposer d'un fonds de minimum 50 livres, créer une démarche partenariale par exemple.

Pour les bibliothécaires qui ont demandé ce logo, cette démarche peut constituer une porte d'entrée vers les publics empêchés. En effet, les réglementations et sélections de livres donnent aux bibliothèques intéressées des pistes concrètes pour s'ouvrir à ce public. Forte de ce logo, la bibliothèque départementale pourra ensuite conseiller et guider les bibliothèques de son réseau, qui n'ont pas toujours les moyens humains ou financiers de s'occuper des publics éloignés. Même si cette initiative ne traite pas uniquement du handicap mental, elle s'inscrit dans la démarche de proposer un accueil adapté à un public éloigné de la lecture.

Les résultats du questionnaire mentionnent également des supports numériques adaptés, ainsi que des romans pour la jeunesse pour ceux ayant des problèmes dys, ou TSLA (troubles spécifiques du langage et des apprentissages). Ces troubles sont caractérisés par des dysfonctionnements dans le développement d'une ou plusieurs fonctions, comme le langage, la perception, les fonctions visuo-spatiales par exemple<sup>63</sup>. Ces supports numériques, et ces romans pourraient concerner les personnes à handicap mental.

Nous pouvons voir avec ces réponses que les livres à destination de personnes à handicap mental sont surtout destinées à la jeunesse, ce qui interroge sur les pratiques à adopter en bibliothèque municipale. En effet, la rareté d'ouvrages adaptés à ce public complique la sélection de ces livres pour une politique documentaire cohérente.

---

<sup>62</sup> Facile à lire, 2022. [en ligne]. [Consulté le 21 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Facile-a-lire>

<sup>63</sup> Troubles DYS, 2008. *Fédération Française des DYS*. [en ligne]. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.ffdys.com/troubles-dys>

## Livres pour personnes à handicap psychique

Contrairement au handicap mental, les personnes à handicap psychique n'ont pas forcément de déficience intellectuelle. Ils peuvent cependant présenter des problèmes de concentration, ou de lien avec le réel, qui ne favorisent pas toujours la lecture. Cependant, ils ont accès à tout type de document, comme le prouve l'existence de bibliothèques de loisir dans des centres psychiatriques. Les résultats des questionnaires, ainsi que les entretiens, nous ont appris que les fonds dédiés aux patients dans ces bibliothèques étaient souvent composés d'ouvrages de fiction destinés au grand public. Cela montre qu'ils ont accès à des ouvrages variés.

Lors de notre enquête, il est également apparu que ces personnes, principalement ceux en voie de rémission, donc ayant passé la période de crise, présentent un intérêt pour les livres spécifiques sur leur pathologie, les habiletés sociales, des thèmes comme la confiance en soi, les émotions, etc. Les livres, et a fortiori les bibliothèques, sont considérés dans ce cas comme une ressource parmi d'autres pour appréhender sa maladie et s'en sortir. Ce ne sont donc pas que des objets de loisir, mais bien des outils pour s'en sortir. Au-delà des livres purement pratiques, comme des guides rédigés par des professionnels du soin, les témoignages ou bandes dessinées de vulgarisation sont également des ressources appréciées des patients. Cette idée de présenter des livres directement ou indirectement liés à la pathologie était une notion que je n'avais pas envisagée au début de mon travail de recherche, et qui mettait en lumière un autre enjeu de l'accueil de ce public en bibliothèque : la question de l'utilité pour eux de venir en bibliothèque, et dans ce cas ce qu'ils pourraient tirer directement des livres.

Nous pouvons nous poser la question de la politique documentaire à mettre en place en bibliothèque, et plus particulièrement des politiques d'acquisition. En effet, il semble pertinent de se demander si l'on prend en compte les besoins de tous les publics susceptibles de venir, particulièrement en bibliothèque municipale, ou si l'on vise un public théorique. Cela soulève l'idée de l'universalisme, d'un public théorique qui ne couvre pas l'ensemble des usagers, mais n'existe que dans l'imaginaire des bibliothécaires. Cet enjeu de livres traitant directement de la pathologie est revenu exclusivement dans mes entretiens auprès de bibliothèque spécialisées, et n'a pas été abordé avec les bibliothèques municipales. Il est intéressant dans ce cadre de noter que toutes les bibliothèques spécialisées, donc possédant déjà un fonds sur la santé mentale, n'avaient pas de fonds spécialisé à destination des patients. Cela montre que la littérature spécialisée peut être considérée comme étant à destination d'un public particulier, averti et formé, dont les personnes concernées ne feraient pas partie. Cependant l'essor de publications destinées spécifiquement aux personnes concernées semblerait s'opposer à cette idée de compartimentalisation du savoir. En effet, publier des ouvrages adaptés dans leur langage et leur méthodologie aux personnes atteintes de troubles s'inscrit dans une démarche de rendre le savoir, ici médical, accessible à tous. Nous pouvons citer à titre d'exemple les livres de la collection *Mieux vivre avec* publié aux éditions Dunod, qui traitent de différentes pathologies psychiatriques. Ils définissent

clairement les pathologies, expliquent leur fonctionnement et donnent des pistes pour les traiter<sup>64</sup>. Ils sont donc par nature à destination des personnes concernées, et rédigés par des professionnels de la santé (psychiatres etc.), en complément du soin qui serait reçu par ces personnes. Nous pouvons voir ici que l'accès des personnes à handicap psychique aux bibliothèques ne relève pas seulement du choix des bibliothécaires et de ce public, mais que les soignants sont aussi concernés par ce sujet. Ce thème soulève de nombreuses interrogations au-delà de la pratique documentaire, relevant de la psychiatrie et du soin, que nous approfondirons dans une partie suivante.

## LES ANIMATIONS

L'un des sujets que j'ai abordés lors de mon enquête concernait les animations mises en place par les bibliothécaires à destination de ces publics, ou celles auxquelles ils étaient conviés.

Pour les deux types de bibliothèques, il est apparu que quelques animations étaient mises en place. Nous les développerons ici.

### Animations de loisirs

Une des bibliothécaires que j'ai interrogée propose la lecture d'un conte oral à des enfants de sa bibliothèque, et a mis en place cette animation pour des personnes à handicap psychique et mental également. Elle alterne entre déplacement dans des structures et accueil dans la bibliothèque, afin de limiter les déplacements pour les personnes concernées, tout en leur donnant la possibilité de découvrir un autre lieu. Elle considère que le conte est une manière de proposer l'accès à la culture pour tous. Dans ses animations, elle essaie de créer un lien de confiance avec les usagers, pour leur permettre d'apprendre quelque chose du conte ; elle aborde le thème de la folie dans les contes, afin de les aider à avoir un regard différent sur leur pathologie. Elle m'a ainsi parlé des contes facétieux, dans lesquels un personnage est à moitié fou et à moitié sage. Elle considère le conte comme une occasion de donner des pistes de réflexion aux usagers, où chacun peut en retirer un élément. Dans ces animations, elle ne demande pas les pathologies des personnes, à moins que ce soit nécessaire pour ne pas les froisser. Elle m'a ainsi donné l'exemple d'un enfant autiste qui ne supportait pas le noir, une situation pour lequel elle n'avait pas été prévenue, et qui a donné lieu à une crise pendant la lecture du conte. Il aurait été pertinent dans ce cas de prévenir la bibliothécaire, pour qu'elle adapte sa séance. Nous pouvons voir dans cette animation une manière de rendre le livre accessible et vivant à des personnes en étant éloignées ; c'est pour eux une opportunité de découvrir une histoire, des réflexions, et d'en tirer des idées pour eux.

Dans les questionnaires, plusieurs réponses concernant les animations mentionnaient des animations ouvertes à tous, auxquelles ces personnes pouvaient participer librement. Ces réponses soulèvent un point qui sera approfondi plus tard,

---

<sup>64</sup> Par exemple : *MUSA, Catherine et MIRABEL-SARRON, Christine Préfacier, 2019. Mieux vivre avec un trouble borderline. Malakoff, France: Dunod*

à savoir l'idée que les personnes concernées sont considérées comme n'importe quel usager de la bibliothèque, dans le cas des bibliothèques de lecture publique.

### **Animations d'éducation**

Le cas des bibliothèques spécialisées diffère sur le plan des animations. L'une des bibliothécaires que j'ai interviewée propose des ateliers de bibliothérapie aux patients de l'établissement où elle travaille. Elle est infirmière de formation. Pour organiser ces ateliers, un membre de l'équipe soignante appelle la bibliothèque pour prendre rendez-vous, proposant une thématique sur laquelle il souhaite travailler. Les groupes, qui diffèrent à chaque session, sont composés de 2 à 6 personnes, avec ou non un membre de l'équipe soignante. Pendant la séance, un patient ou la bibliothécaire fait la lecture d'un texte sélectionné par la bibliothécaire. Le groupe de parole relit les événements de sa vie avec les auteurs et les écrits. La bibliothécaire doit toujours s'adapter, faire attention à la dynamique de groupe. Elle mentionne qu'il est important qu'il n'y ait pas de leadership à l'intérieur de groupe, que chacun soit à égalité. Souvent elle part d'un texte, car les livres sont impressionnants. Si le retour est positif, elle peut proposer des livres, des reportages etc. Les textes sont très variés, ils peuvent être des témoignages sur une pathologie ou non, un écrit de professionnel, un livre sur le village de l'enfance de l'auteur, etc. Le support n'est pas le plus important, mais c'est le lien avec l'écrit qui constitue le cœur de la séance, à l'intérieur de la bibliothèque.

Nous pouvons voir dans ces ateliers l'importance du rôle de la bibliothécaire, qui sélectionne le texte, accueille dans la bibliothèque, anime la séance puis propose des ouvrages d'approfondissement. Elle est l'organisatrice de ces ateliers, mis en place spécifiquement pour les personnes concernées.

Dans les autres animations mentionnées figurent des expositions sur des thèmes : les travaux d'un résident d'Ephad, des travaux de jeunes adultes et une exposition sur les arbres rares de l'hôpital psychiatrique. L'équipe d'une autre bibliothèque spécialisée a créé des boîtes à livres, avec les menuisiers de l'hôpital et le centre de réhabilitation psycho-social, qui ont été alimentées par un don de 1000 livres de loisir. Ces boîtes à livre ont ensuite été disposées dans différents endroits du centre.

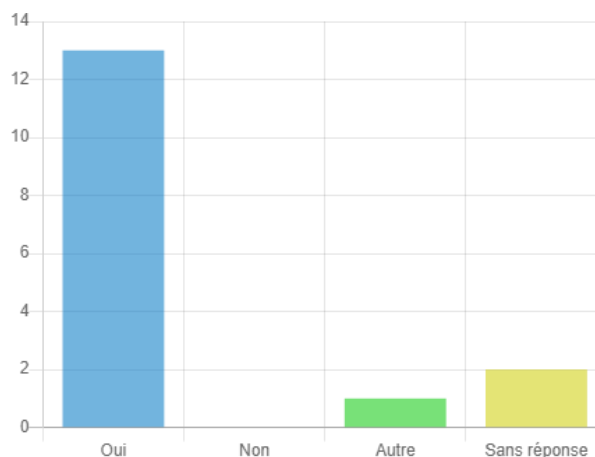
Nous pouvons constater ici la diversité des animations proposées, qui prennent le livre comme support principal, comme occasion d'approfondir, ou comme objet de communication. Les bibliothécaires sont toujours à l'origine du projet, et ont un rôle essentiel comme médiateurs entre le livre et son lecteur. Nous pouvons le constater de manière d'autant plus forte ici, où le livre, qui peut sembler distant, est rapproché de son lecteur.

## RESTRICTIONS DE PRET

Dans cette partie, nous nous interrogerons sur les modalités pratique d'accueil dans la bibliothèque, spécifiquement dans la possibilité d'emprunt en fonction des publics.

### Bibliothèques de lecture publique

Selon les résultats du questionnaire, tous sont tous autorisés à emprunter dans les bibliothèques municipales. Cela peut s'expliquer par l'impossibilité concrète de vérifier si l'utilisateur d'une bibliothèque est atteint ou non de handicap mental ou psychique. Il n'y aurait également pas de fondement à interdire le prêt pour ces raisons. Dans une des réponses, un interviewé répond « c'est un bon moyen d'établir un contact avec ces personnes ». Les prêts de documents y sont donc non seulement autorisés, mais considérés comme une opportunité de créer du lien avec ces usagers.



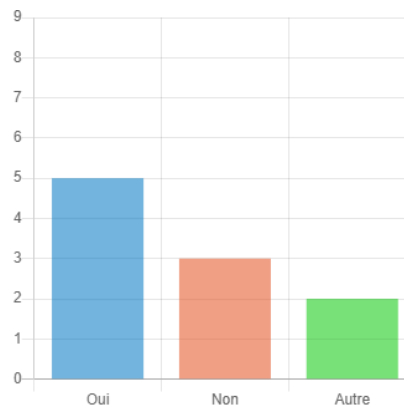
**Figure 5 -Résultats du questionnaire Lecture publique : Ces personnes sont-elles autorisées à emprunter ?**

Ces réponses permettraient d'établir qu'au moins le premier niveau de l'accueil est assuré dans le cas des bibliothèques municipales : les personnes à handicap mental ou psychique n'y sont pas discriminées en raison de leur handicap.

### Bibliothèques spécialisées

Les réponses obtenues des bibliothèques spécialisées diffèrent totalement de celles des bibliothèques de lecture publique. En effet, nous pouvons voir que certaines bibliothèques interdisent le prêt de livres aux patients, ou le conditionnent à l'autorisation d'un soignant.





**Figure 6 – Résultats du questionnaire Bibliothèques spécialisées : Ces personnes sont-elles autorisées à emprunter ?**

Dans le cas de ces bibliothèques, l'accès au prêt ne relève pas uniquement du bibliothécaire, mais également de l'institution où il travaille. En effet, ce qui a trait aux activités des patients et à leurs droits pendant leur hospitalisation ne dépend pas de la volonté des seuls services. Une des réponses cite ainsi la Commission Médicale d'Établissement, qui a validé la contrainte de conditionner le prêt à l'autorisation du médecin. Certaines bibliothèques justifient l'interdiction de prêt aux patients par l'objectif de leur fonds, qui est à destination des professionnels, donc inadapté à des patients. Plusieurs réponses citent également l'existence de bibliothèques pour les patients dans le centre, généralement constituée d'ouvrages de loisir ; dans ce cas, le prêt est autorisé aux patients. La restriction de prêt peut aussi être liée à des questions pratiques, à savoir la nécessité d'un chèque de caution pour s'inscrire. Les patients n'ont pas toujours la possibilité de payer par chèque ; s'ils sont sous tutelle, la question de l'accord du tuteur se pose. Nous pouvons observer ici une différenciation du prêt selon les acteurs, qui est justifiée par un fonds spécifique inadapté pour certains usagers. Lorsque le prêt est autorisé, il ne concerne parfois qu'une partie du fonds, comme celle issue de dons. Même à l'intérieur de la bibliothèque, les usagers sont donc différenciés selon leur profil.

Cette différence de traitement est possible par le fait que la majorité des usagers de ces bibliothèques sont des soignants, salariés de l'institution, qui peuvent le prouver par le réseau interne de l'établissement. Ainsi, la bibliothèque où je travaille a accès à l'annuaire des employés de l'établissement, qui est synchronisé dans le portail documentaire. Nous pouvons donc directement retrouver les employés de l'établissement. Dans cette situation, il est possible d'interdire le prêt à certains acteurs en fonction de leur profil. A l'opposé de cette attitude, l'une des réponses concernant le prêt était : « question étonnante dans une bibliothèque ». Cette réponse montre qu'il semble évident selon cette personne que le prêt peut être autorisé à tous, quel que soit leur statut. Il est intéressant de relever que c'était la réponse d'une bibliothèque spécialisée, donc sensibilisée à ce sujet.

### Déductions de différences pour le prêt

Cette différence de traitement pose à nouveau la question de l'identification des personnes à handicap mental ou psychique. L'attitude et le point de vue des bibliothécaires sont en effet fort différents selon les lieux où ils travaillent, ainsi que la manière de considérer ces usagers. Le simple fait de demander si une personne est patiente ou non de l'établissement, pour connaître ses autorisations concernant le prêt, crée déjà un discours différent selon la réponse. Au contraire, étant donné l'absence de différence de traitement dans les bibliothèques municipales, l'attitude des bibliothécaires a priori ne change pas selon le handicap de la personne.

Concernant le taux de retour des documents, certaines bibliothèques spécialisées assurent avoir une procédure spécifique pour les patients, pour s'assurer du retour. Dans un des entretiens, la bibliothécaire n'autorisait ainsi qu'un prêt à la fois, et insistait lors du prêt sur la date de retour, qui était 2 semaines après, afin que l'utilisateur se souvienne de rendre le document.

### LES PARTENARIATS

Les entretiens et questionnaires font mention de partenariats avec des structures spécialisées pour l'accueil de ces publics. Ainsi, une des réponses du questionnaire à destination des bibliothèques municipales explique : « *Nous avons accueilli plusieurs fois des élèves d'un IME<sup>65</sup> à la demande de l'établissement jusqu'à l'automne 2020, mais nous n'avons pas repris contact avec eux depuis que nous ne pouvions plus recevoir de groupes, alors que c'est de nouveau le cas.* »<sup>66</sup> Cette réponse fait ressortir plusieurs points intéressants concernant l'accueil en rapport avec d'autres structures. Elle montre déjà que ce partenariat était le résultat d'une initiative de l'établissement de soin, adressée à la bibliothèque; cet accueil serait ainsi la réponse à un besoin, formulé par les usagers eux-mêmes. Nous voyons également que, dans le cas de ce partenariat, l'accueil se fait en groupe. Une autre réponse explique : « *Un groupe Esat vient régulièrement accompagné par des professionnels et cela se passe très bien* »<sup>67</sup> Cette réponse montre une spécificité de l'accueil de ces publics, à savoir leur accompagnement par des professionnels. Cette manière de procéder pourrait être considérée comme une solution au manque de formation des bibliothécaires. Cette hypothèse sera approfondie plus loin.

Lors d'un entretien avec une bibliothèque municipale, nous avons eu l'occasion d'approfondir cette question. La bibliothécaire qui s'occupe du conte travaille en lien avec des structures accueillant des personnes en situation de handicap mental ou psychique. C'est elle qui a été contactée par les structures pour organiser ces activités ; l'origine vient de l'Adapei, (association qui accompagne les personnes en situation de handicap mental au sein d'établissements et de services spécialisés), qui a demandé que cette bibliothèque ouvre à certaines heures pour ce

---

<sup>65</sup> Institut Médico-Educatif

<sup>66</sup> Réponse u questionnaire BM

<sup>67</sup> Réponse u questionnaire BM

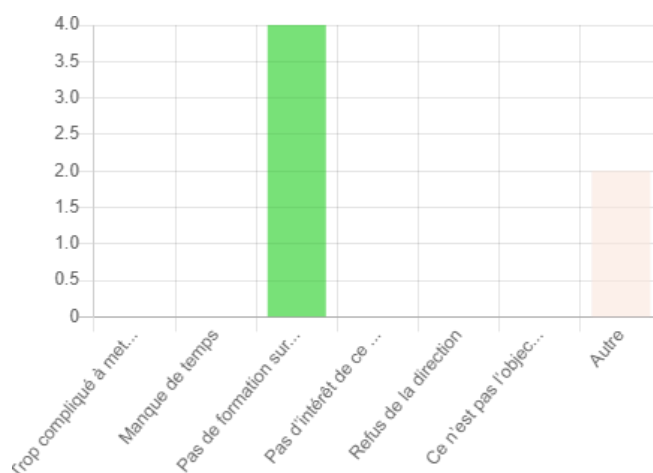
public. Par la suite, la bibliothécaire a assuré des contes avec plusieurs structures. Ces animations ont lieu soit à la bibliothèque, soit dans la structure, où la bibliothécaire se déplace. Par cet exemple, nous pouvons voir que la collaboration prend la forme d'une animation, à savoir une histoire contée aux usagers, dont le choix a été adapté pour ce public.

Lors des entretiens avec des soignants, une cadre de santé dans un CMP<sup>68</sup> accueillant des enfants, nous a appris que les enfants venaient parfois à la bibliothèque municipale, ou que les bibliothécaires leur proposaient des livres. Elle considérait cette collaboration comme fructueuse, la lecture ayant des effets bénéfiques pour les enfants.

## L'ABSENCE D'ACCUEIL

Comme nous avons pu le voir dans la partie 3.1, certaines bibliothèques non spécialisées disent ne pas avoir d'accueil pour les personnes à handicap psychique ou mental. Nous chercherons dans cette partie à comprendre ce qu'ils entendent par cette réponse.

A la question « Si votre bibliothèque ne propose pas d'accueil de ces usagers, pourquoi ? », 4 réponses étaient « Pas de formation sur le sujet ». Cela nous donne une première indication sur la difficulté d'accueil de ces usagers, qu'il est compliqué d'identifier comme tels dans un contexte de bibliothèque ouverte à tous.



**Figure 7 – Résultats du questionnaire Bibliothèques spécialisées : Si votre bibliothèque ne propose pas d'accueil de ces usagers, pourquoi ?**

Au-delà de la compréhension des besoins particuliers de ces usagers, les bibliothécaires sont donc démunis pour proposer un accueil adapté, qui corresponde vraiment à ce qu'ils souhaitent. Nous avons vu que même dans le cas de la bibliothèque du centre de réhabilitation psychosociale, la seule formation reçue

<sup>68</sup> Centre Médico-Psychologique

concernait les premiers secours en santé mentale. Si dans ce contexte où les bibliothécaires reçoivent par définition ce public, il n'y a que peu de formation, nous pouvons comprendre la complexité de la situation pour les bibliothèques de lecture publique.

Dans les autres réponses à cette question, nous pouvons voir un « manque de temps pour l'accompagnement spécifique »<sup>69</sup> en raison d'une diminution du nombre d'agents. L'enjeu ici concerne donc le personnel.

C'est dans les réponses à la question « Souhaitez-vous mettre en place un accueil de ces usagers » que l'on trouve des pistes sur les obstacles à leur accueil. Ainsi, une des réponses était : « *A titre personnel, je me suis renseigné afin de réfléchir à des modalités d'accueil adapté que j'essaie de mettre en place et de partager avec mes collègues le cas échéant. Cela ne va pas au-delà de ça, n'étant pas sur un poste à responsabilité hiérarchique et travaillant sur un réseau conséquent. Cette mise en place de service mérite une réflexion sur le réseau et non individuelle.* » Nous pouvons établir ici un parallèle avec l'édition d'ouvrages en FALC, qui est le résultat d'initiatives individuelles séparées. Cette personne considère la mise en place de cet accueil comme devant résulter d'une politique d'établissement, et non d'une initiative isolée.

Une autre réponse était : « *C'est un public à intégrer, avec des moyens plus spécifiques.* » Cette réponse montre que l'accueil de ces usagers n'est pas considéré comme la simple autorisation de rentrer dans la bibliothèque et d'emprunter, mais comprend bien la mise en place d'un accueil personnalisé.

A travers ces réponses, nous pouvons observer la complexité de l'accueil de ces usagers, qui englobe plusieurs éléments relevant des divers composants des bibliothèques.

---



<sup>69</sup> Question 11 questionnaire lecture publique

## 4. ENJEUX ET SUGGESTIONS

Cette enquête nous a donc donné des indications concrètes concernant la manière dont les bibliothécaires accueillent, ou n'accueillent pas les personnes à handicap mental et psychique en bibliothèque. Nous avons pu nous rendre compte de la disparité entre les bibliothèques en hôpital psychiatrique et les bibliothèques de lecture publique ; c'est pourquoi nous avons choisi d'analyser les enjeux, et de proposer des suggestions de manière différenciée entre ces bibliothèques.

### ENJEUX DE L'ACCUEIL EN BIBLIOTHEQUE

Forts de ces réponses, nous pouvons déduire plusieurs éléments de réflexion de ce travail. Ainsi, plusieurs enjeux semblent ressortir de cette enquête, concernant l'accueil des personnes à handicap mental et psychique. Ils sont synthétisés dans le tableau ci-dessous, qui différencie la mission d'accueil en général, le lien social et les loisirs, et la formation. Dans ce tableau, le terme « loisir » englobe ce qui a lieu au divertissement, à la culture dans un sens général, à ce qui se différencie du soin.

<b>ENJEUX</b>  <b>POUR QUELLE STRUCTURE</b> 	<b>Assurer une mission d'accueil</b>	<b>Assurer une mission de lien social et de loisirs</b>	<b>Assurer une mission de formation et de psycho éducation</b>
<b>Bibliothèque Spécialisée</b>	Oui Communiquer sur la possibilité pour les patients de venir	Oui Surtout pour le lien social	Oui Accompagner le soin et les soignants dans leurs missions de réhabilitation
<b>Bibliothèque de loisirs de l'hôpital</b>	Oui	Oui	
<b>Bibliothèque départementale et municipale</b>	Oui Enjeu politique et de développement local	Oui : enjeu politique et de développement local	
<b>Réseau documentaire Ascodocpsy</b>			Evolution de la mission du réseau : partage et formation de ses membres

## ENJEUX EN FONCTION DES BIBLIOTHEQUES

Le paragraphe ci-dessous explicite ces enjeux, et développe les atouts ainsi que les freins dont disposent les différentes bibliothèques pour proposer un accueil aux personnes à handicap mental et psychique :

### **Bibliothèque de loisirs dans un établissement de santé**

Les enjeux de ce type de bibliothèque sont de proposer une activité occupationnelle, de permettre un maintien de liens sociaux et de développer des animations « loisirs ». Pour répondre à ces enjeux, plusieurs leviers sont à la disposition des bibliothécaires. Ils peuvent mettre en place un partenariat avec des soignants pour les temps d'animation, afin que les compétences professionnelles se complètent. Les bibliothécaires peuvent également proposer un prêt de documents pour les patients qui sont dans les services. Pour sa part, le personnel des bibliothèques a besoin d'une formation, mais il bénéficie d'une certaine facilité à être formé dans le milieu. En effet, le contexte de l'hôpital psychiatrique favorise la formation sur le handicap psychique.

### **Bibliothèque professionnelle dans un établissement de santé**

Ces bibliothèques ont comme enjeu la responsabilité de proposer une activité de soin, éducative, ainsi que maintenir des liens sociaux. Elles bénéficient d'un fonds déjà existant sur les thérapies, les témoignages, la santé mentale en général. Le partenariat avec des soignants pour des temps d'atelier est assez aisé à organiser, les soignants se trouvent déjà sur place. De même, le partenariat assez facile avec des structures comme les GEM (Groupes d'Entraide Mutuelles), ou les SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés), car il existe des liens entre l'établissement et ces structures.

Le personnel de ces bibliothèques a besoin de formation, mais il tire parti d'une certaine facilité à être formé dans le milieu.

Concernant les bibliothèques dans un établissement de santé, un levier éventuel pourrait être la volonté politique de l'établissement de développer ces approches.

### **Bibliothèque municipale ou départementale**

Les bibliothèques de lecture publique ont comme enjeu de proposer une activité occupationnelle, un maintien de liens sociaux ainsi que le développement d'animations « loisirs ». Pour répondre à ces enjeux, elles ont des freins, comme le fait qu'un partenariat à mettre en place peut être plus lourd, car les structures accueillant ces personnes ne sont pas sur place, ou liées directement à la bibliothèque. Dans le même domaine, le personnel a besoin de formation, mais la structure est loin du soin, ou des personnes pouvant proposer une telle formation. De même, le fonds documentaire à destination de ces publics est à développer. Comme levier, le prêt de documents est facilité par rapport aux bibliothèques spécialisées, car il n'y a pas de différenciation dans le public par rapport au

handicap. Les bibliothèques de lecture publique bénéficient également des missions d'inclusion à l'échelle de la collectivité, qui peuvent être une affirmation des pouvoirs locaux.

## **ENJEUX COMMUNS A TOUTES LES BIBLIOTHEQUES**

Il nous a semblé qu'une des demandes principales des bibliothécaires concernait leur formation, en raison d'une méconnaissance de ce public. En effet, comme nous avons pu le constater dans la première partie, les termes de handicap mental et psychique sont flous, et englobent une grande diversité de profils. Penser à l'accueil de ce public pour une bibliothèque peut donc sembler compliqué, dès la phase d'identification des besoins.

### **Communication avec le public**

Ensuite, le profil de ces personnes peut effrayer ou inquiéter certains, qui ne savent pas toujours comment réagir. Une des réponses du questionnaire pour bibliothèques municipales indiquait ainsi : « *Nous avons repéré certaines personnes malades psychiques, le plus souvent après des altercations ou des problèmes...* » Les difficultés de communication avec ce public sont donc un obstacle pour proposer un accueil approprié.

### **Bibliothèque comme lieu de socialisation**

Un autre enjeu a été soulevé lors de mes entretiens avec des soignants. Certains voyaient ainsi la bibliothèque –ici dans le contexte d'une hospitalisation- comme une occasion de sociabiliser. En effet, les bibliothèques dans les hôpitaux peuvent être considérées comme des intermédiaires entre l'hospitalisation complète et l'extérieur, pour que la sortie des patients se fasse progressivement. Si l'on généralise ce cas, les bibliothèques municipales sont un espace public, où se côtoient plusieurs types de personnes, et donc un lieu où ces personnes peuvent exercer le lien social.

### **Autonomisation des patients**

Nous avons également relevé la question de l'accueil avec les soignants. En effet, ces personnes n'ont pas toujours la capacité ou l'idée de se rendre en bibliothèque. L'accompagnement par les soignants, ou par des proches, peut leur permettre de se rendre en bibliothèque, et ainsi de découvrir les possibilités de ce lieu. Cependant, cela pose la question de l'autonomie de ces personnes. Est-il pertinent et ajusté de les accueillir avec les soignants ? cela ne s'oppose-t-il pas à leur autonomisation ?

Nous tenterons dans la partie suivante de proposer des pistes pour cet accueil.

## **SUGGESTIONS D'ACCUEIL EN BIBLIOTHEQUE**

Comme nous l'avons vu, l'accueil des personnes à handicap psychique et mental en bibliothèque soulève de nombreux enjeux. Cette partie n'a nullement l'ambition d'y répondre, mais de donner des pistes concrètes pour proposer un accueil adapté.

Nous distinguerons dans cette partie les bibliothèques de lecture publique et les bibliothèques spécialisées, car l'accueil ne prend pas les mêmes formes dans les deux cas.

## **BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE**

### **Formation des bibliothécaires**

Le point qui nous semble crucial dans ce cas concerne la formation et la sensibilisation des bibliothécaires. En effet, afin de comprendre ce public et ses besoins, il paraît essentiel que les bibliothécaires soient formés, sur le fonctionnement des maladies ou des troubles, et sur la manière dont ils se manifestent. Une formation en premiers secours en santé mentale, ou en communication non violente, serait par exemple adaptée. Il existe ainsi une formation aux premiers secours par une association, fondée par l'Infipp, Santé Mentale France et l'Unafam en 2018.<sup>70</sup> Ces formations permettraient non seulement de savoir réagir lors de problèmes, mais également d'être sensibilisés au handicap psychique, pour mieux y répondre. Elles aideraient également à démystifier ces troubles, très présents dans l'imaginaire collectif, qui a du mal à les comprendre concrètement. Certaines bibliothèques ont un référent handicap, qui pourrait être la personne formée ; il serait bon toutefois que toute l'équipe en bénéficie, afin que l'accueil soit le plus adapté possible.

### **Horaires adaptés**

Ces bibliothèques pourraient également proposer des horaires d'ouverture uniquement pour ces usagers. Cela favoriserait le contexte de l'accueil dans la bibliothèque, rendrait les livres accessibles, sans la pression sociale de la présence nombreux usagers. Cela répondrait ainsi aux troubles du comportement, troubles anxieux, ou de communication que ces usagers peuvent présenter. Nous avons conscience que cette proposition présente l'inconvénient de séparer ces usagers des autres, et fait donc courir le risque d'une exclusion de ce public.

### **Fonds documentaire**

Un autre enjeu de l'accueil serait de développer un fonds pour ce public. En effet, comme nous l'avons souligné plus haut, les personnes à handicap mental n'ont pas accès à tous les livres. Il serait donc bon d'inclure dans la politique documentaire de l'établissement une catégorie regroupant les ouvrages à destination de ce public. Ce fonds pourrait être développé en fonction des demandes des usagers de la bibliothèque, afin de vérifier s'ils sont effectivement adaptés à leurs besoins et leurs capacités de lecture.

### **Partenariats**

Cet élément nous mène au point suivant, qui concerne les partenariats. En effet, nous avons pu voir dans les résultats des entretiens et des questionnaires des

---

<sup>70</sup> Qui sommes-nous ?, 2022. *PSSM France*. [en ligne]. [Consulté le 3 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://pssmfrance.fr/qui-sommes-nous/>



exemples de collaborations entre les bibliothèques et les établissements accueillant des personnes à handicap mental ou psychique. Ce travail en commun pourrait se révéler fructueux, puisqu'il mêlerait à la fois le regard des soignants qui connaissent bien le public, et celui des bibliothécaires qui connaissent le fonds et les animations possibles. Puisque le dialogue est parfois une des difficultés dans le lien avec ce public, avoir un intermédiaire qui les connaît pourrait aider les différents acteurs dans leur travail. Développer ces partenariats pourrait également rappeler aux bibliothécaires l'existence de ce public, et les sensibiliser à l'importance de proposer un accueil adapté. Les partenariats pourraient être menés avec des associations d'aide aux personnes à handicap, ou d'établissements où ces personnes sont soignées, comme des Centres Médico-Psychologiques par exemple.

## **BIBLIOTHEQUES SPECIALISEES**

Concernant les bibliothèques spécialisées en psychiatrie et santé mentale, les modalités de cet accueil prennent une forme différente. En effet, il semble pertinent dans un premier temps de préciser que dans certains établissements de santé mentale, il existe à la fois des bibliothèques destinées aux professionnels, et des bibliothèques de loisirs, à destination principalement des patients. Notre travail concerne principalement les bibliothèques à destination des professionnels, et leur ouverture éventuelle aux patients.

### **Coopération entre services**

Dans ce cas de figure, le premier élément à prendre en compte semble être la coopération avec les services. En effet, la bibliothèque étant située dans un établissement, elle n'est pas autonome dans ses décisions. Il est donc nécessaire de recevoir l'approbation de la direction pour permettre une ouverture aux patients, leur liberté d'aller et venir étant souvent contrôlée. Ensuite, il est essentiel pour la bibliothèque de développer une politique d'accueil en lien avec les services accueillant les patients. Ce sont ainsi les soignants qui peuvent faire le lien entre les patients et la bibliothèque, en la présentant, éventuellement les accompagnant pour leur première visite. Ils peuvent également aider à communiquer entre les patients et les bibliothécaires.

### **Fonds documentaire**

Comme pour les bibliothèques de lecture publique, créer un fonds à destination des patients est essentiel. Il existe, comme nous l'avons mentionné plus haut, de nombreux ouvrages accessibles sur la psychiatrie et la santé mentale ; certains sont des guides pratiques pour bien comprendre sa maladie, et réagir lors de crises ; de nombreux témoignages ont également été publiés sur ce sujet. Le sujet de notre mission d'alternance étant l'accueil des patients, nous avons ainsi réalisé un catalogue à leur destination, dont quelques pages sont présentes en annexe à titre indicatif.

## CONCLUSION

---

Nous avons pu observer dans ce travail les nombreux enjeux autour de l'accueil des personnes à handicap mental et psychique en bibliothèque. Nous avons découvert qu'un de ces enjeux est la vision du handicap par les bibliothécaires, ainsi que les répercussions de ces représentations sociales dans la politique d'accueil de ces bibliothèques. Nous avons pu souligner l'importance d'un travail collaboratif avec des soignants, ou des associations d'aide aux personnes à handicap mental et psychique, ainsi qu'à leurs familles. En effet, afin de mieux comprendre quel accueil proposer, et comment le mettre en place, il est essentiel de demander aux personnes concernées ce qu'elles souhaitent. L'accueil sera ainsi le plus ajusté possible.

Une autre interrogation concernait l'ambivalence entre proposer un accueil adapté qui risque de discriminer, et proposer un accueil général, qui ne corresponde pas aux besoins de ces usagers. Dans cette situation, il nous semble judicieux d'opposer les notions d'intégration et d'inclusion. Julie Kristeva, définit l'inclusion ainsi : « *ce terme invite non pas à intégrer au sens d'effacer la différence – projet impossible qui se heurte à des échecs décourageants- mais à inclure des personnes différentes dans l'espace public (écoles, entreprises...) à condition d'y aménager des parcours individualisés et des accompagnements singuliers.* »<sup>71</sup> Il n'y aurait donc pas de discrimination à proposer un accueil adapté, puisqu'il serait à l'écoute des spécificités et des besoins de chaque personne. Cette idée donnerait une direction à la réflexion des bibliothécaires sur l'accueil de ces usagers.

---

<sup>71</sup> J Kristeva citée dans : AUSSILLOUX, C. et BAGHDADLI, A., 2006. Handicap mental et société : soigner, éduquer, intégrer. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*. 1 octobre 2006. Vol. 54, no. 6, pp. 336-340.

## Sources

---

### ENTRETIENS

Entretien du 15 février 2022 avec 2 bibliothécaires. Enregistrement audio et retranscription écrite.

Entretien du 29 mars 2022 avec un bibliothécaire. Retranscription écrite.

Entretien du 29 mars 2022 avec une bibliothécaire. Retranscription écrite.

Entretien du 13 avril 2022 avec une cadre de santé. Retranscription écrite.

Entretien du 19 avril 2022 avec une documentaliste. Retranscription écrite.

Entretien du 21 avril 2022 avec une infirmière. Retranscription écrite.

Entretien du 28 avril 2022 avec une documentaliste. Retranscription écrite.

Entretien du 3 mai 2022 avec un documentaliste. Retranscription écrite.

Entretien du 6 mai 2022 avec une documentaliste. Retranscription écrite.

Entretien du 10 mai 2022 avec une psychiatre. Retranscription écrite.

Entretien du 10 mai 2022 avec une cadre de santé. Retranscription écrite.

Entretien du 12 mai 2022 avec une cadre de santé. Retranscription écrite.

Entretien du 19 mai 2022 avec une psychologue. Retranscription écrite.

Entretien du 20 mai 2022 avec des anciens patients. Retranscription écrite.

Entretien du 30 mai 2022 avec un psychologue. Retranscription écrite.

Entretien du 20 juin 2022 avec un infirmier. Retranscription écrite.

Entretien du 18 juillet 2022 avec deux bibliothécaires. Retranscription écrite.



## Bibliographie

---

ACCUEIL : Etymologie de ACCUEIL, 2022. [en ligne].

[Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse:

<https://www.cnrtl.fr/etymologie/accueil>

ACCUEILLIR : Définition de ACCUEILLIR, 2022. [en ligne].

[Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse:

<https://www.cnrtl.fr/definition/accueillir>

Accueillir les personnes en situation de handicap à la bibliothèque, 2022.

*Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine.* [en ligne].

[Consulté le 29 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/s-informer/boite-a-outils/accueil-et-publics/619-accueillir-les-personnes-en-situation-de-handicap-a-la-bibliotheque>

<https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/s-informer/boite-a-outils/accueil-et-publics/619-accueillir-les-personnes-en-situation-de-handicap-a-la-bibliotheque>

AEIM-ADAPEI 54, 2010. *Représentations du handicap mental au sein des collectivités territoriales.* [en ligne]. 2010. Disponible à l'adresse:

<https://www.isere.fr/mda38/Lists/DocumentaryResources/Attachments/3879/AEIM.pdf>

ALPTUNA, Françoise, 1994. Qu'est-ce que la bibliothérapie ? [en ligne]. 1

janvier 1994. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse:

<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-04-0094-011>

ANDISSAC, Marie-Noëlle, POITEVIN, Marie-José et ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. COMMISSION ACCÈS DES HANDICAPÉS AUX BIBLIOTHÈQUES, 2007. *Handicap et bibliothèque.* Paris, France: ABF. ISBN 978-2-900177-30-3.

ARALD Bibliothèques et handicaps (guide pratique 2010). *Auvergne-Rhône-Alpes - Livre et lecture.* [en ligne]. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse:

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/annexes/ressources/publications/bibliotheques-et-handicaps-guide-pratique-2010>

AUSSILLOUX, C. et BAGHDADLI, A., 2006. Handicap mental et société : soigner, éduquer, intégrer. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence.* 1 octobre 2006. Vol. 54, no. 6, pp. 336-340. DOI [10.1016/j.neurenf.2006.09.001](https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2006.09.001).

BARBIER, Frédéric, 2013. *Histoire des bibliothèques.* [en ligne]. Armand Colin. [Consulté le 27 juillet 2022]. ISBN 978-2-200-27440-5.

Bibliothèque FALC, 2022. [en ligne]. [Consulté le 11 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <http://www.apei-perigueux.org/osea/biblio>

Calculateur de taille d'échantillon, 2022. *CheckMarket.* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2022]. Disponible à l'adresse:

<https://fr.checkmarket.com/calculateur-taille-echantillon/>

Charte des bibliothèques | Enssib, 2022. [en ligne].  
[Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/charte-des-bibliotheques>

Chronologie : évolution du regard sur les personnes handicapées, 2022. *vie-publique.fr*. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19409-chronologie-evolution-du-regard-sur-les-personnes-handicapees>

Commission nationale Culture et Handicap [en ligne].  
[Consulté le 2 mars 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Commission-nationale-Culture-et-Handicap>

Comprendre le handicap, 2018. *MDPH Paris*. [en ligne].  
[Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://handicap.paris.fr/comprendre-le-handicap/>

Culture et handicap. Guide pratique de l'accessibilité (2007), 2022. [en ligne].  
[Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Culture-et-handicap.-Guide-pratique-de-l-accessibilite-2007>

Définition : autisme et trouble du spectre de l'autisme, 2022. [en ligne].  
[Consulté le 3 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.autismeinfoservice.fr/informer/autisme/definition>

Définition de ségrégation - Encyclopædia Universalis, 2022. [en ligne].  
[Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.universalis.fr/dictionnaire/segregation/>

Définition du handicap mental, 2022. *www.onisep.fr*. [en ligne].  
[Consulté le 3 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/mieux-vivre-sa-scolarite/Par-situation-de-handicap/Scolarite-et-troubles-intellectuels-et-cognitifs/definition-du-handicap-mental>

Définition du handicap (selon l'OMS) – Graap Association [en ligne].  
[Consulté le 23 février 2022]. Disponible à l'adresse: <https://association.graap.ch/definition-du-handicap-selon-loms/>

Exception handicap au droit d'auteur [en ligne]. [Consulté le 23 août 2022].  
Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-politiques-de-soutien-a-l-economie-du-livre/L-exception-au-droit-d-auteur-en-faveur-des-personnes-handicapees>

Exclusion sociale - Le site du CNLE, 2022. [en ligne].  
[Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.cnle.gouv.fr/exclusion-sociale.html>

Facile à lire, 2022. [en ligne]. [Consulté le 21 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliothèques-publiques/Facile-a-lire>

Faleac | Calendrier, 2022. *Faleac*. [en ligne]. [Consulté le 11 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.faleac.org/calendrier>

FONTAINE-MARTINELLI, Françoise, MAUMET, Luc et ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. COMMISSION ACCÈS DES HANDICAPÉS AUX BIBLIOTHÈQUES, 2017. *Accessibilité universelle et inclusion en bibliothèque*. Paris, France: ABF, Association des bibliothécaires de France. ISBN 978-2-900177-50-1.

FRANQUEVILLE, Pierre et SERVET, Mathilde, 2010. Les bibliothèques troisième lieu. [en ligne]. 1 janvier 2010. [Consulté le 13 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>

GUIMELLI, Christian, 1999. Les représentations sociales. *Que sais-je?*. 1999. No. 3453, pp. 63-78.

Handicap psychique | Unafam, 2022. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.unafam.org/troubles-et-handicap-psy/handicap-psychique>

Handicap psychique Schizophrénie Bipolaire Définition, 2022. *CRéHPsy*. [en ligne]. [Consulté le 1 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.crehsy-pl.fr/comprendre/le-handicap-psychique/>

HUDON, Michèle et HADI, Widad Mustafa El, 2017. Introduction. La classification à facettes revisitée. De la théorie à la pratique. *Les Cahiers du numérique*. 13 avril 2017. Vol. 13, no. 1, pp. 9-24.

KAPSAMBELIS, Vassilis, 2015. Qu'est-ce qu'une institution psychiatrique ? *Filigrane : écoutes psychanalytiques*. 2015. Vol. 24, no. 1, pp. 13-25. DOI [10.7202/1033080ar](https://doi.org/10.7202/1033080ar).

La déficience intellectuelle, 2022. *Place handicap*. [en ligne]. [Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://place-handicap.fr/La-deficience-intellectuelle>

LA PAIR AIDANCE, 2022. *Médiateurs en santé mentale*. [en ligne]. [Consulté le 12 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://esperpro-mEDIATEUR.fr/psychiatrie-pair-aidance/>

Label Marianne, 2022. [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Regions/DAC-Martinique/La-Direction-des-affaires-culturelles-DAC/Label-Marianne>

Lecture publique | Enssib [en ligne]. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/lecture-publique>

Les bibliothèques, un lieu privilégié pour décomplexer le rapport à la culture, 2022. [en ligne]. [Consulté le 26 juillet 2022]. Disponible à l'adresse:

<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Les-bibliotheques-un-lieu-privilegie-pour-decomplexer-le-rapport-a-la-culture>

Les-differents-types-de-handicap - CCAH, 2022. [en ligne]. [Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.ccah.fr/CCAHA/Articles/Les-differents-types-de-handicap>

L'Histoire de l'Association - Mes Mains en Or, 2022. [en ligne]. [Consulté le 3 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://mesmainsenor.com/histoire/>

Lirec, 2022. [en ligne]. [Consulté le 11 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <http://sioux.univ-paris8.fr/lirec/>

Livres faciles à lire et à comprendre, 2022. [en ligne]. [Consulté le 11 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <http://www.yvelinedition.fr/Facile-a-lire>

*LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1)*, 2005. .

*LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (1)*, 2021. .

L'Unesco et l'IFLA signent un nouveau manifeste pour les bibliothèques, 2022. *ActuaLitté.com*. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://actualitte.com/article/107142/bibliotheque/l-unesco-et-l-ifla-signent-un-nouveau-manifeste-pour-les-bibliotheques>

Lutter contre la stigmatisation | Unafam, 2022. [en ligne]. [Consulté le 3 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.unafam.org/nos-actions/plaidoyer/lutter-contre-la-stigmatisation>

Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, 1994 - UNESCO Bibliothèque Numérique, 2022. [en ligne]. [Consulté le 27 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122_fre)

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA, MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ, SOCIALE, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX, PERSONNES HANDICAPÉES ET À LA, FAMILLE, et COMMUNICATION, 2006. *Réunion de la commission nationale Culture - Handicap Présentation de nouvelles mesures*. [en ligne]. 2006. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Files/Commission-nationale-Culture-Handicap/Dossier-de-presse-CNCH-2006>

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ - MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ SOCIALE, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À LA FAMILLE, 2006. *DÉFINITION DE L'ACCESSIBILITÉ -Une démarche interministérielle*. [en ligne]. septembre 2006. [Consulté le 19 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/GuideAccessibilite\\_DIPH.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/GuideAccessibilite_DIPH.pdf)



MIRIBEL, Marielle de, 2013. *Accueillir les publics, comprendre et agir*. 2e édition revue et augmentée. Paris: Editions du Cercle de la librairie. Collection Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-1395-0. Country: FR En appendice, exemples de chartes.

Document numérisé - ACQNUM-1543

MONTEDORI, Céline, 2018. L'accessibilité en bibliothèque : pour des lieux plus inclusifs. [en ligne]. 1 janvier 2018. [Consulté le 13 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: [https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/l-accessibilite-en-bibliotheque-pour-des-lieux-plus-inclusifs\\_68699](https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/l-accessibilite-en-bibliotheque-pour-des-lieux-plus-inclusifs_68699)

MUSA, Catherine et MIRABEL-SARRON, Christine Préfacier, 2019. *Mieux vivre avec un trouble borderline*. Malakoff, France: Dunod. ISBN 978-2-10-078809-5.

Principes de l'exception [en ligne]. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-politiques-de-soutien-a-l-economie-du-livre/L-exception-au-droit-d-auteur-en-faveur-des-personnes-handicapees/Les-principes-de-l-exception-handicap-au-droit-d-auteur>

Qu'est-ce que la psychiatrie?, 2022. *Association des médecins psychiatres du Québec*. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://ampq.org/la-psychiatrie/quest-ce-que-la-psychiatrie/>

Qu'est-ce que le FALC ? Comprendre le Facile à Lire, 2021. *Ecrire et Raconter*. [en ligne]. [Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://ecrireetraconter.com/quest-ce-que-le-falc/>

Qui sommes-nous ?, 2022. *PSSM France*. [en ligne]. [Consulté le 3 août 2022]. Disponible à l'adresse: <https://pssmfrance.fr/qui-sommes-nous/>

RÉHABILITATION, Centre ressource, 2022. Réhabilitation. *Centre ressource réhabilitation*. [en ligne]. 28 juillet 2022. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://centre-ressource-rehabilitation.org/-rehabilitation->

Ségrégation, intégration, inclusion : quel est l'historique de la scolarisation des enfants à besoins particuliers ? - Page 2, 2022. [en ligne]. [Consulté le 28 juillet 2022]. Disponible à l'adresse: <https://lepole.education/culture-pedagogique/63-l-ecole-inclusive?start=1>

SPF Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de COVID-19 – Résultats de la vague 27 de l'enquête CoviPrev. [en ligne]. [Consulté le 23 février 2022]. Disponible à l'adresse: <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/enquetes-etudes/comment-evolue-la-sante-mentale-des-francais-pendant-l-epidemie-de-covid-19-resultats-de-la-vague-27-de-l-enquete-coviprev>

## Bibliographie

Troubles DYS, 2008. *Fédération Française des DYS*. [en ligne].  
[Consulté le 23 août 2022]. Disponible à l'adresse:  
<https://www.ffdys.com/troubles-dys>

## Annexes

---

### *Table des annexes*

<b>ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE .....</b>	<b>68</b>
<b>ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE .....</b>	<b>72</b>
<b>ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTRETIEN : BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES .....</b>	<b>78</b>
<b>ANNEXE 4 : GRILLE D'ENTRETIEN : SOIGNANTS .....</b>	<b>79</b>
<b>ANNEXE 5 : GRILLE ENTRETIEN : PATIENTS ET BIBLIOTHEQUE ....</b>	<b>80</b>
<b>ANNEXE 6 : GRILLE D'ENTRETIEN : ENTRETIENS PREPARATOIRES</b>	<b>81</b>

## ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE



Bonjour, je vous remercie d'avoir accepté de répondre à ce questionnaire. Voici quelques mots pour présenter mon travail : je suis étudiante en Master 2 de Sciences de l'Information et des Bibliothèques à l'Enssib ; je travaille en alternance à la Bibliothèque Médicale et Professionnelle du Centre Psychothérapique de l'Ain. Dans le cadre de mon mémoire de fin d'études, je travaille sur l'accueil des personnes à handicap mental et psychique en bibliothèque. Ce questionnaire a donc pour objectif de rassembler des informations sur les modalités de cet accueil en bibliothèque, afin de pouvoir étudier les différentes procédures existantes et éventuellement proposer des solutions.

### Partie A: Présentation générale

A1. Quel est l'intitulé de votre métier ?

A2. Dans quelle structure travaillez-vous ?

- Bibliothèque municipale
- Bibliothèque universitaire
- Autre

Autre

A3. Qu'est-ce qui vous intéresse dans votre métier ?



## Partie B: Description de la structure

**B1. Votre structure a-t-elle un fonds particulier ?**

Oui

Non

**B2. Si oui, lequel ?**

**B3. Quel public vient dans votre bibliothèque ?**

## Partie C: Accueil des personnes à handicap psychique et/ou mental

**C1. Il y a-t-il un accueil des personnes à handicap psychique et/ou mental dans votre bibliothèque ?**

Oui

Non

**C2. Si oui: avez-vous un fonds dédié à ce public ?**

Oui

Non

**C3. De quel type de documents est-il composé ?**

Ouvrages de vulgarisation sur leur maladie



Commentaire



Autre



Autre

### Partie D: Absence d'un accueil des personnes à handicap mental et psychique en bibliothèque

**D1. Si votre bibliothèque ne propose pas d'accueil de ces usagers, pourquoi ?**

Trop compliqué à mettre en place

Manque de temps

Pas de formation sur le sujet

Pas d'intérêt de ce public

Refus de la direction

Ce n'est pas l'objectif de la bibliothèque

Autre



Autre

**D2. Souhaitez-vous mettre en place un accueil de ces usagers ?**

Oui

Non

**D3. Dans les deux cas, pourquoi ?**



**Partie E: Conclusion**

E1. **Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?**

E2. **Merci pour votre participation à ce questionnaire. Si vous souhaitez être contacté pour un entretien concernant le sujet du mémoire, vous pouvez laisser votre adresse mail ici.**

**Merci pour votre participation !**

## ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE



Bonjour, je vous remercie d'avoir accepté de répondre à ce questionnaire. Voici quelques mots pour présenter mon travail : je suis étudiante en Master 2 de Sciences de l'Information et des Bibliothèques à l'Enssib ; je travaille en alternance à la Bibliothèque Médicale et Professionnelle du Centre Psychothérapique de l'Ain. Dans le cadre de mon mémoire de fin d'études, je travaille sur l'accueil des personnes à handicap mental et psychique en bibliothèque. Ce questionnaire a donc pour objectif de rassembler des informations sur les modalités de cet accueil en bibliothèque, afin de pouvoir étudier les différentes procédures existantes et éventuellement proposer des solutions.

### Partie A: Présentation générale

A1. Quel est l'intitulé de votre métier ?

A2. Dans quelle structure travaillez-vous ?

A3. Qu'est-ce qui vous intéresse dans votre métier ?

### Partie B: Description de la structure

B1. Quel type de documents avez-vous dans votre structure ?

Médical en lien avec la santé mentale

Documents pour les professionnels (psychiatres, psychologues, infirmiers etc)

Fiction (romans, DVD etc)

Documentaires





Autre



Autre

**B2. Quels sont les usagers principaux de votre bibliothèque ?**

(Mettre dans l'ordre, les usagers venant le plus fréquemment étant le numéro 1)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Psychologues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Psychiatres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infirmiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etudiants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide-soignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Patients	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Public extérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Partie C: Accueil des personnes à handicap psychique et/ou mental**
**C1. Il y a-t-il un accueil des personnes à handicap psychique et/ou mental dans votre bibliothèque ?**
Oui Non 
**C2. Si oui: avez-vous un fonds dédié à ce public ?**
Oui Non 
**C3. De quel type de documents est-il composé ?**

Ouvrages de vulgarisation sur leur maladie



Commentaire



Ouvrages de fiction adaptés

Commentaire

Témoignages

Commentaire

Autre

Commentaire

**C4. Ces personnes sont-elles autorisés à emprunter ?**

Oui

Non

Autre

**C5. Dans les deux cas, pourquoi ?**

**C6. Si oui, il y a-t-il une procédure pour vous assurer du retour des documents ?**

Oui

Non

**C7. Avez-vous un accueil particulier pour ce public ? Lequel ?**

**C8. Que mettez-vous à leur disposition ?**

Ouvrages

Mobilier



Ordinateur

Accès internet

Autre

Autre

**C9. Avez-vous des animations pour ce public ?**

Oui

Non

**C10. Si oui, lesquelles ?**

**C11. Si non, pourquoi ?**

Trop compliqué à mettre en place

Commentaire

Manque de temps

Commentaire

Pas de formation sur le sujet

Commentaire

Pas d'intérêt des usagers

Commentaire



Autre



Autre

## Partie D: Absence d'un accueil des personnes à handicap mental et psychique en bibliothèque

**D1. Si votre bibliothèque ne propose pas d'accueil de ces usagers, pourquoi ?**

Trop compliqué à mettre en place

Manque de temps

Pas de formation sur le sujet

Pas d'intérêt de ce public

Refus de la direction

Ce n'est pas l'objectif de la bibliothèque

Présence d'une autre bibliothèque dédiée dans le centre

Autre

Autre

**D2. Souhaitez-vous mettre en place un accueil de ces usagers ?**

Oui

Non

**D3. Dans les deux cas, pourquoi ?**



## **Partie E: Conclusion**

**E1. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?**

**E2. Merci pour votre participation à ce questionnaire. Si vous souhaitez être contacté pour un entretien concernant le sujet du mémoire, vous pouvez laisser votre adresse mail ici.**

**Merci pour votre participation !**

## **ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTRETIEN : BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES**

Objectif de l'entretien : *Ce questionnaire est à destination des bibliothécaires travaillant en bibliothèque municipale. Il a pour objectif de connaître les pratiques concernant l'accueil des personnes à handicap mental et psychique, les raisons d'un accueil ou de son absence.*

Présentation de l'entretien : porte sur l'accueil des personnes à handicap mental et psychique, dans le cadre d'un mémoire universitaire

Nom et prénom interviewé :

Date, lieu et heure entretien :

### **I. Présentation**

Dans quel bibliothèque êtes-vous ?

Quel est l'intitulé de votre poste ?

Quels services encadrez-vous ?

Depuis combien de temps travaillez-vous ici ?

### **II. Accueil des personnes à HMP**

Il y a-t-il un accueil des personnes à HMP dans votre bibliothèque ?

Un accueil différencié du grand public ?

Un accueil informel ? Lequel ?

Un accueil formalisé ? Lequel ?

Combien de personnes à HMP viennent dans la bibliothèque ?

Avez-vous des partenariats avec des structures dans ce cadre ? Comment cela se passe-t-il ?

### **III. Souhaits**

Souhaitez-vous changer des choses par rapport à cet accueil ?

Si oui/non, pourquoi ?

Que souhaitez-vous changer ?

## ANNEXE 4 : GRILLE D'ENTRETIEN : SOIGNANTS

Objectif de l'entretien : *Ce questionnaire est à destination des cadres du CPA. Il a pour objectif de connaître les opinions des soignants sur l'éventuel usage de la BMP par les patients ; quels seraient leurs besoins, leurs attentes, les manières de faire.*

Présentation de l'entretien : *porte sur l'accueil des personnes à handicap mental et psychique, dans le cadre d'un mémoire universitaire*

Nom et prénom interviewé :

Date, lieu et heure entretien :

### I. Présentation

Dans quel service êtes-vous ?

Quel est l'intitulé de votre poste ?

Quels services encadrez-vous ? Quels sont les patients de votre service ?

Comprend : le degré d'autonomie, de chronicité (perspective de sortie), de cognition, intérêt pour activités liées à lecture/vidéo, intérêt porté à mieux connaître leur pathologie/médicaments, intérêt d'un suivi (réhabilitation, éducation thérapeutique)

Depuis combien de temps travaillez-vous au CPA ?

### II. Utilisation de la bibliothèque

Connaissez-vous la bibliothèque médicale et professionnelle ?

Les patients de votre service vont-ils à la BMP ?

Si oui, que font-ils à la BMP ? Quelles sont leurs attentes ?

Seraient-ils intéressés par le fonds que nous avons, qui portent sur la santé mentale ?

Savez-vous si les patients de votre service ont l'habitude de lire ? Ou de poser des questions sur leur maladie ?

### III. Souhaits

Connaissez-vous les attentes des patients concernant une bibliothèque dans le CPA ?

Que pensez-vous qu'ils pourraient faire à la BMP ?

Imaginez-vous que certains patients pourraient tirer un bénéfice positif d'un accès régulier à la BMP, pour : emprunter des ouvrages spécialisés ? ou des articles ? Un accès internet vers des sites pour les patients ? Des lectures ? des DVD ? d'autres ressources ?

Les patients de votre service vont-ils à la bibliothèque de l'espace des usagers ?

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

## **ANNEXE 5 : GRILLE ENTRETIEN : PATIENTS ET BIBLIOTHEQUE**

Objectif de l'entretien : *Ce questionnaire est à destination d'anciens patients du CPA. Il a pour objectif de connaître les envies et attentes des patients du CPA par rapport à la bibliothèque médicale et professionnelle.*

Présentation de l'entretien : *porte sur l'accueil des personnes à handicap mental et psychique, dans le cadre d'un mémoire universitaire*

### **I. Présentation**

Quel est votre lien avec le CPA ? (groupe d'entraide, club des Argonautes ?)

Depuis combien de temps connaissez-vous le CPA ?

Avez-vous l'habitude de lire ?

### **II. Utilisation de la bibliothèque**

Connaissez-vous la bibliothèque médicale et pro ?

Y êtes-vous déjà passé ?

Si oui, qu'avez-vous fait à la bibliothèque ?

Seriez-vous intéressé par les documents que nous avons, qui traitent de la santé mentale ?

Connaissez-vous la bibliothèque de l'espace des usagers ?

Y êtes-vous déjà allé ?

Si oui, qu'y avez-vous fait ? (emprunts, consultation internet, lecture, visite d'exposition etc)

### **III. Souhaits**

Qu'attendez-vous d'une bibliothèque au CPA ?

Que souhaitez-vous pouvoir faire à la BMP ?

Aimeriez-vous pouvoir emprunter des ouvrages spécialisés ? ou des articles ?

Préférez-vous être seul ou accompagné pour venir ?

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?



## **ANNEXE 6 : GRILLE D'ENTRETIEN : ENTRETIENS PREPARATOIRES**

**Présentation du projet :** je suis étudiante en Master 2 de Sciences de l'Information et des Bibliothèques à l'Enssib ; je travaille en alternance à la Bibliothèque Médicale et Professionnelle du Centre Psychothérapique de l'Ain.

Dans le cadre de mon mémoire de fin d'études, je travaille sur l'accueil des personnes à handicap mental et psychique en bibliothèque. Je me pose la question des modalités de cet accueil, de ses particularités, et des difficultés posées aux et par les professionnels.

Cet entretien exploratoire a pour objectif de découvrir les modalités d'accueil d'un centre de documentation/d'une bibliothèque dans un centre qui accueille des personnes à handicap psychique. Pour savoir s'ils sont accueillis, si oui comment et si non pourquoi.

Date, lieu et heure entretien :

### **I. Présentation personnelle**

Nom :

Prénom :

Formation :

Années d'expérience :

### **II. Présentation de la bibliothèque**

Pouvez-vous présenter le centre de documentation/ la bibliothèque ? (Mission, public, site web, fonds, espace, date de création, modalité de création, nombre d'employés, formation spécifique, gestion des prêts)

Quels sont les services proposés par la bibliothèque ? (Animations, ateliers, médiation doc, ressources numériques mises à disposition...)

Il y a-t-il des ressources numériques spécifiques ?

Présentation de l'accueil

Il y a-t-il une charte/un règlement qui régit le fonctionnement de la bibliothèque ?

Il y a-t-il des patients du centre qui viennent à la bibliothèque ?

Si oui, que font-ils à la bibliothèque ? (Parler, emprunter, lire, consulter ordi ?)

Si non, pourquoi ne viennent-ils pas ?

Mettez-vous en place des animations spécifiques pour ce public ?

Il y a-t-il une autre bibliothèque pour patients dans votre centre ?

Quels sont les usagers de la bibliothèque ?

Recevez-vous plutôt les familles des patients ou les patients eux-mêmes ?

Comment se déroule l'accueil des patients ?

Sont-ils accompagnés ? /Quel est le lien avec les soignants ?

Prenez-vous rendez-vous à l'avance ?

Lorsqu'ils viennent, est-ce volontaire ? ou un conseil des professionnels ?

Quel est le lien avec l'institution ? Intégration avec les autres services ?

### **III. Questions d'ouverture**

Quel est votre opinion sur l'accueil des patients en bibliothèque ? (Dans un centre médical, ou en bibliothèque de lecture publique)

Qu'est ce qui pourrait être fait pour améliorer le service ?  
(Difficultés/atouts/souhaits)

## Table des illustrations

---

Figure 1 - Schéma société inclusive.....	19
Figure 2- Schéma Intégration/Inclusion.....	20
Figure 3 – Nuage de mots.....	41
Figure 4 – Résultats du questionnaire Lecture publique : Il y a-t-il un accueil des personnes à handicap psychique et/ou mental dans votre bibliothèque ?.....	43
Figure 5 -Résultats du questionnaire Lecture publique : Ces personnes sont-elles autorisées à emprunter ?.....	48
Figure 6 – Résultats du questionnaire Bibliothèques spécialisées : Ces personnes sont-elles autorisées à emprunter ?.....	49
Figure 7 – Résultats du questionnaire Bibliothèques spécialisées : Si votre bibliothèque ne propose pas d'accueil de ces usagers, pourquoi ?.....	51

## TABLE DES MATIERES

---

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<i>Définition des termes du sujet et problématique.....</i>	<i>11</i>
<b>1. ETAT DE L'ART.....</b>	<b>13</b>
<b>Brève présentation des bibliothèques .....</b>	<b>13</b>
<i>Que sont les missions des bibliothèques ?.....</i>	<i>13</i>
<i>Que signifie « accueil » en bibliothèque ? .....</i>	<i>15</i>
<b>Qu'est-ce que le handicap ?.....</b>	<b>15</b>
<i>Définition du handicap.....</i>	<i>15</i>
<i>Cadre législatif autour du handicap .....</i>	<i>16</i>
<i>Prise en charge du handicap psychique .....</i>	<i>17</i>
<i>Définition de l'accessibilité.....</i>	<i>18</i>
<i>Quel lien entre handicap et lecture ?.....</i>	<i>21</i>
<b>Handicap et culture cadre législatif.....</b>	<b>24</b>
<i>Handicap et culture dans la loi.....</i>	<i>24</i>
<i>Cadre international.....</i>	<i>24</i>
<i>Cadre institutionnel .....</i>	<i>25</i>
<b>Handicap mental et psychique et bibliothèque.....</b>	<b>26</b>
<i>Aspects de l'accueil du handicap mental.....</i>	<i>26</i>
<i>Aspects de l'accueil du handicap psychique.....</i>	<i>27</i>
<i>Le référentiel Marianne .....</i>	<i>29</i>
<b>Conclusion de l'état de l'art .....</b>	<b>29</b>
<b>2. METHODOLOGIE .....</b>	<b>30</b>
<b>Population visée par l'enquête.....</b>	<b>30</b>
<b>Méthodologie de l'enquête .....</b>	<b>30</b>
<b>Entretiens préparatoires.....</b>	<b>32</b>
<b>Déroulé de l'enquête .....</b>	<b>35</b>
<b>3. LES MODALITES DE L'ACCUEIL AUJOURD'HUI .....</b>	<b>43</b>
<b>L'accueil en général .....</b>	<b>43</b>
<b>Le fonds documentaire .....</b>	<b>44</b>
<b>Les animations .....</b>	<b>46</b>
<b>Restrictions de prêt.....</b>	<b>48</b>
<b>Les partenariats.....</b>	<b>50</b>
<b>L'absence d'accueil.....</b>	<b>51</b>

<b>4. ENJEUX ET SUGGESTIONS .....</b>	<b>53</b>
<b>Enjeux de l'accueil en bibliothèque .....</b>	<b>53</b>
<b>Enjeux en fonction des bibliothèques .....</b>	<b>54</b>
<b>Enjeux communs à toutes les bibliothèques .....</b>	<b>55</b>
<b>Suggestions d'accueil en bibliothèque .....</b>	<b>55</b>
<b>Bibliothèques de lecture publique .....</b>	<b>56</b>
<b>Bibliothèques spécialisées .....</b>	<b>57</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>58</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>59</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>61</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>67</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>83</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>84</b>